

Le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Dossier d'étude



Mars 2015

Le poids des Parcs naturels régionaux en Basse-Normandie

Les trois Parcs Bas-Normands, en partenariat avec l'INSEE, ont souhaité élaborer en commun des diagnostics socio-économiques de leur territoire.

Basées sur des données et des analyses similaires, ces études éclairent sur les évolutions, les atouts et faiblesses actuels des trois territoires (période 2000 - 2010) et mettent en évidence leur poids et leurs spécificités, au niveau régional et dans l'espace rural de chacun.

Ce rapport d'étude complet s'accompagne d'une publication de la collection "Insee Analyses" portant sur l'ensemble des trois parcs bas-normands et de trois "Insee Analyses" spécifiques. Elles offrent aujourd'hui aux acteurs des outils et des pistes pour mieux comprendre les tendances, les opportunités et les défis à relever dans les années à venir à l'aube des nouveaux défis qui se dessinent en Normandie.

Rolande **Brécy**



Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Jean **Chatelais**



1^{er} Vice Président du Parc naturel régional de Normandie-Maine



Jean-Pierre **Gérondeau**



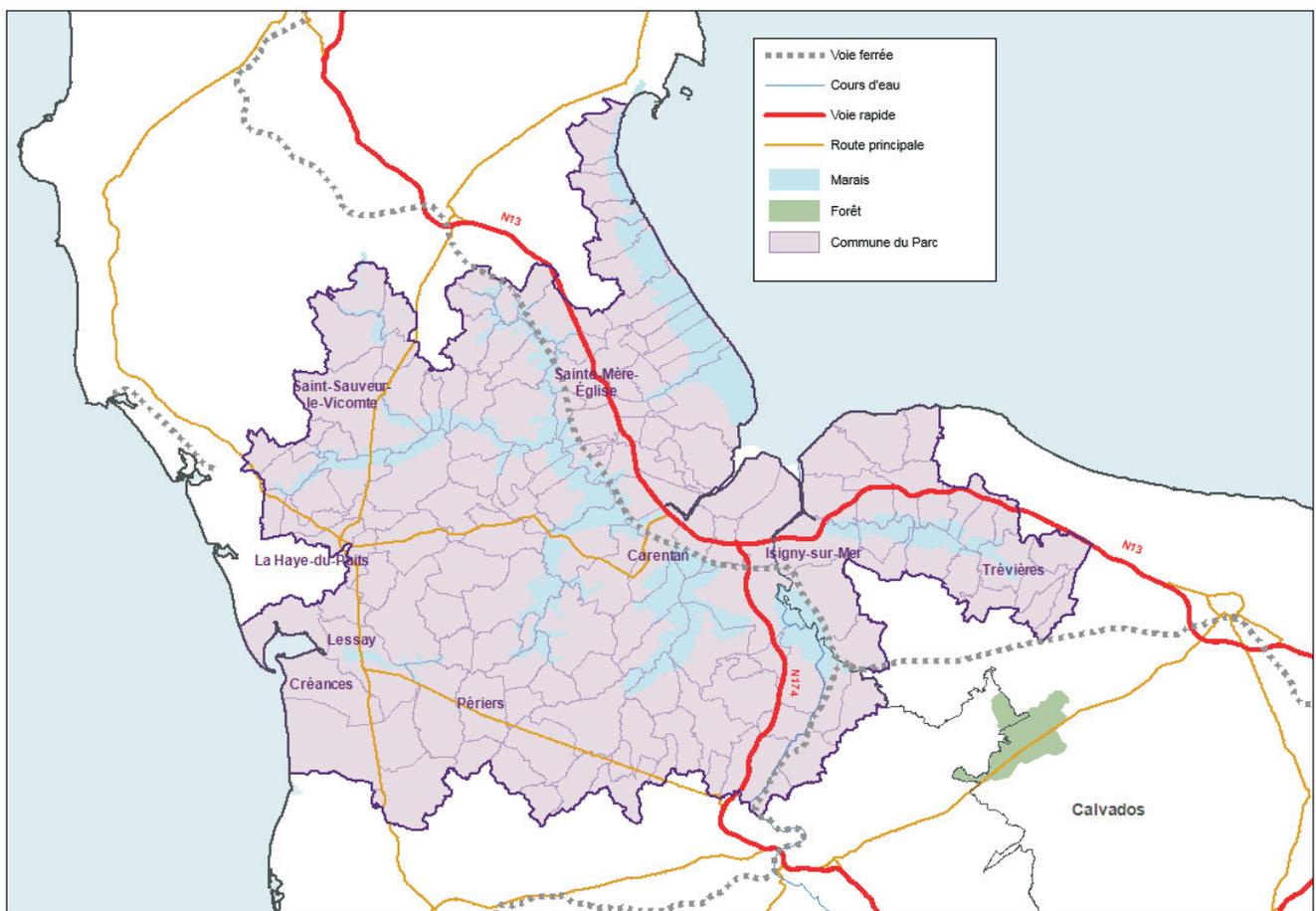
Président du Parc naturel régional du Perche



Pour en savoir plus :

- "Les trois parcs naturels bas-normands : un cadre de vie de plus en plus prisé", *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 6, janvier 2015
- "Le Parc naturel régional Normandie-Maine : un territoire à deux visages", *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 8, février 2015
- "Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin : un regain démographique et une industrie agroalimentaire très présente", *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 9, février 2015
- "Le Parc naturel régional du Perche : attractivité francilienne et difficultés industrielles", *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 10, février 2015

Le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Sommaire

1. Les habitants du Parc 5

1.1 - Un territoire très peu peuplé	6
1.2 - Un espace rural	7
1.3 - Une population qui vieillit moins vite que la région	8
1.4 - Les personnes seules forment un ménage sur six	9
1.5 - Un territoire fortement ouvrier	10
1.6 - Le parc naturel régional gagne de nouveau de la population	11
1.7 - L'Ouest du Parc et sa partie calvadosienne en forte progression démographique	12
1.8 - Les flux migratoires accentuent le vieillissement de la population	15
1.9 - Les artisans commerçants chefs d'entreprises viennent vivre dans le Parc	16
1.10 - Les deux tiers des partants ont moins de 40 ans	17
1.11 - Éducation : un niveau faible mais en nette progression	18
1.12 - 8 500 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, surtout des jeunes et des femmes	19
1.13 - Plus d'un ménage sur deux non imposable	21

2. La vie dans le Parc 23

2.1 - Construction : la crise, comme ailleurs	24
2.2 - Plus de deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement	26
2.3 - Un tiers des actifs résidents travaillent hors du parc	29
2.4 - Une population proche des commerces et des services	31

3. Les emplois dans le Parc 33

3.1 - Un territoire en quête d'un nouvel équilibre	34
3.1.1 - Une évolution considérable en quelques dizaines d'années	34
3.1.2 - Baisse du nombre d'emplois et modification des emplois	34
3.1.3 - Un nouvel équilibre	35
3.2 - Une industrie dominée par l'agro-industrie	37
3.2.1 - L'agro-industrie	37
3.2.2 - L'industrie laitière	37
3.2.3 - L'industrie légumière.	37
3.2.4 - L'industrie du poisson	38
3.2.5 - Les autres industries agricoles et alimentaires.	38
3.3 - Les autres industries	39
3.4 - Un secteur de la construction dynamique mais secoué par la crise	40
3.5 - Commerce : une emprise plus forte du petit commerce traditionnel	41
3.6 - Les services : un point faible dans le Parc	42
3.6.1 - Les services de transport et autres soutiens aux entreprises	42
3.6.2 - Le tourisme	42
3.6.3 - Les services non marchands	43
3.7 - Les activités et l'emploi concentrés dans quelques pôles	45

4. Les entreprises du Parc 47

4.1 - Un territoire économique fait de nombreuses petites unités	48
4.2 - Les grandes entreprises dans l'industrie, les plus petites dans le commerce et la construction	50
4.3 - Presque six salariés sur dix sont employés par une entreprise dont le centre de décision est dans le Parc	51

Annexe 52

La Base Permanente des Équipements	53
---	-----------

Mise en garde

Dans cette étude, on considérera que le périmètre du parc est constitué des 154 communes du périmètre de révision de 2010, même si seulement 150 ont adhéré depuis.

1 - Les habitants du Parc

En 2010, 73 700 habitants vivent dans le parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin. Cette population s'accroît depuis 1999 après des années de recul. Elle bénéficie de l'arrivée de retraités qui viennent s'installer sur le littoral Ouest mais aussi de couples d'actifs avec enfants, qui travaillent dans les pôles urbains de Saint-Lô ou Bayeux. C'est le Bassin Parisien qui alimente l'essentiel des installations dans le Parc, les départs vers Saint Lô ou Coutances étant plus nombreux que les arrivées. Si les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont la catégorie sociale pour laquelle l'excédent migratoire est le plus élevé, la population du Parc demeure très ouvrière et peu diplômée, avec une précarité importante.

1.1 - Un territoire très peu peuplé

à retenir

- ▶ 73 700 habitants au 1^{er} janvier 2010
- ▶ 50 habitants par km² en 2010
- ▶ Près de deux communes sur cinq sous le seuil de désertification de la CGET (30 hab./ km²)

Créé en 1991, le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin regroupe au 1^{er} janvier 2013 154 communes, dont 24 situées dans le Calvados et 130 dans la Manche. D'une superficie de 1 481 km², il compte 73 685 habitants au 1^{er} janvier 2010. Il apparaît ainsi comme le moins vaste et le moins peuplé des trois parcs naturels bas-normands.

Caractéristiques

Superficie en km ²	1 481
Nombre d'habitants en 2010	73 685
Densité (nb. hab. au km ²)	49,7
Nombre de communes	154

Source : Insee, recensement de la population 2010

Avec près de 50 habitants au km², la densité de population y est nettement plus faible qu'au niveau régional (84 hab/km²), mais plus élevée que dans le Perche (40 hab/km²) et dans le parc Normandie-Maine (36 hab/km²). Cependant plus de la moitié des 154 communes du territoire comptent moins de 35 hab/km² et 62 d'entre elles, soit deux communes sur cinq, n'atteignent pas 30 hab/km², seuil de désertification fixé par la CGET. Ces dernières se situent essentiellement dans les zones humides de la baie des Veys et des vallées de l'Aure, de la Vire, de la Taute, de la Sève, de l'Ay et de la Douve.

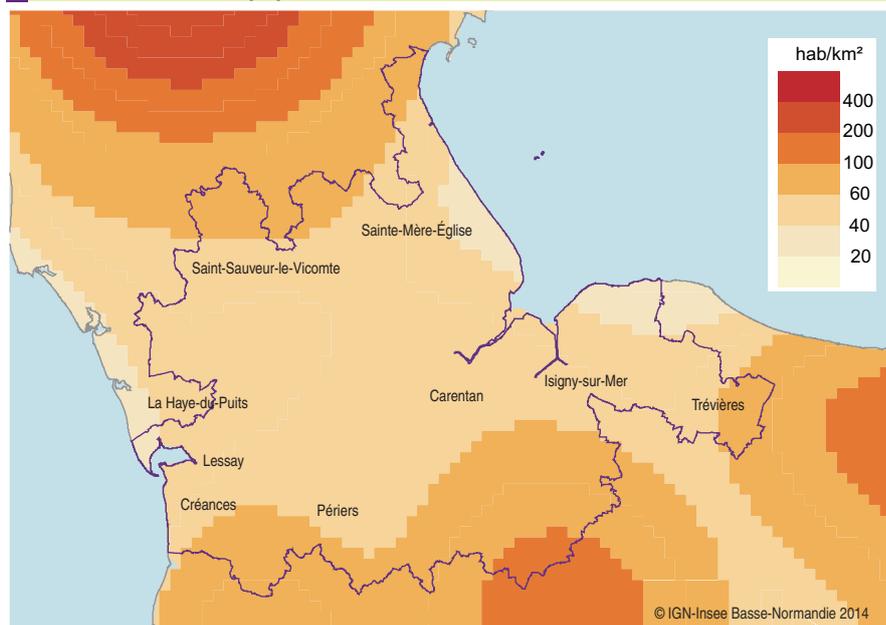
Le PNR ne compte qu'une commune principale, Carentan (6 063 habitants) et cinq communes comptant entre 2 000 et 3 000 habitants : Isigny-sur-Mer, Périers, Créances, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Lessay. Trois communes sur quatre ont une population inférieure à 500 résidents.

Population des communes du PNR des Marais en 2010

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Population 2010
Moins de 100	14	810
De 100 à 199	39	6 022
De 200 à 499	61	18 714
De 500 à 999	26	17 802
De 1000 à 1999	8	12 792
2000 habitants et plus	6	17 545
Ensemble PNR	154	73 685

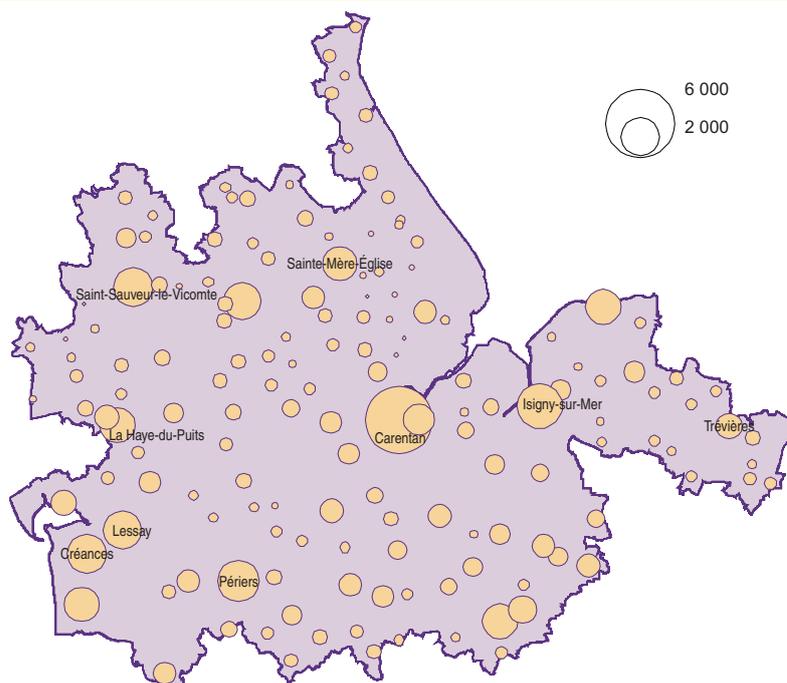
Source : Insee, recensement de la population 2010

Densité lissée de la population



Source : Insee, recensement de la population 2010

Localisation des habitants



Source : Insee, recensement de la population 2010

Indicateurs de densité

Indicateurs de densité	Valeur (hab/km ²)	Communes du PNR dont la densité est inférieure à l'indicateur	
		Nombre	Part (%)
Seuil de désertification (*)	30	62	42
Moyenne de l'espace rural	44	106	69
Moyenne du parc	50	115	75
Densité moyenne Basse-Normandie	84	135	88
Densité moyenne France métropole	115	143	93

(*) seuil proposé par l'ex-DATAR, aujourd'hui Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Source : Insee, recensement de la population 2010

1.2 - Un espace rural

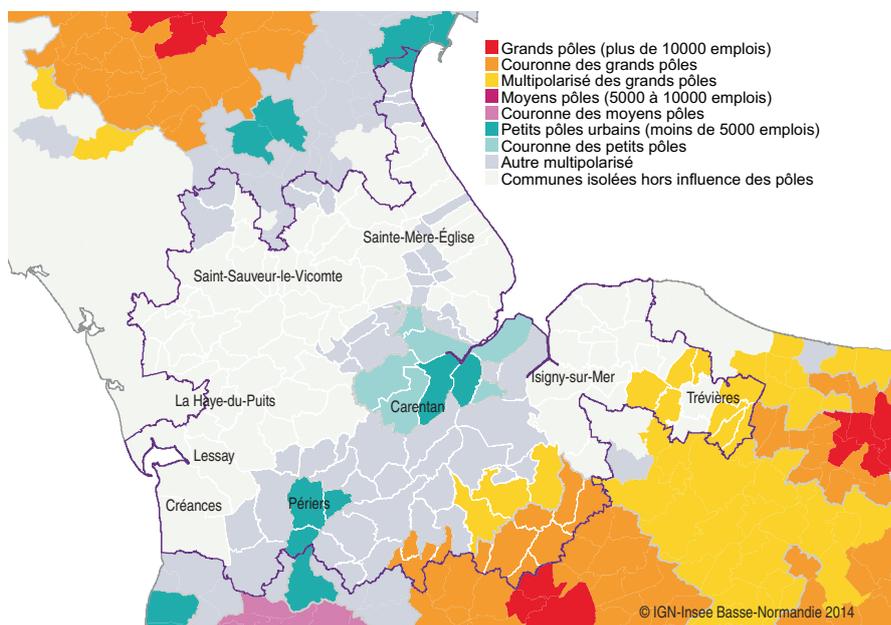
à retenir

- Caractère rural très prononcé : 75 % de la population vit en zone rurale
- La moitié des habitants vit dans l'aire d'attraction d'une ville

A l'instar des deux autres parcs naturels régionaux de Basse-Normandie, celui des Marais du Cotentin et du Bessin présente un caractère rural très prononcé. Défini par une approche morphologique reposant sur la continuité du bâti, l'espace urbain se réduit à 5 agglomérations (Carentan, Isigny-sur-Mer, La Haye-du-Puits, Périers, Pont-Hébert et Saint-Vaast-la-Hougue) réunissant 11 communes et un quart de la population totale. Au niveau régional, c'est plus d'un habitant sur deux qui réside dans l'espace urbain.

Rurales pour la plupart d'entre elles, 33 communes situées au sud-est du territoire sont sous influence urbaine. L'attraction de Saint-Lô s'étend directement sur 10 communes au sud du PNR. Les influences de Saint-Lô et de Bayeux interfèrent sur 23 autres communes. Le territoire lui-même

Zonage en aires urbaines



Source : Insee, recensement de la population 2008

compte deux petits pôles, c'est à dire des villes offrant de 1 500 à moins de 5 000 emplois: Carentan et Périers. Seule Carentan possède une aire d'attraction directe ("couronne").

L'emprise de la ville est donc bien moindre sur le territoire du parc des Marais que sur l'ensemble de la région. Seul un habitant sur

deux vit dans l'aire d'attraction d'une ville, alors que cette proportion atteint 89 % sur l'ensemble de la Basse-Normandie. Le parc des Marais se distingue des deux autres parcs naturels de la région où l'influence urbaine est bien plus prégnante. Sept habitants sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville au sein du parc Normandie-Maine, huit sur dix dans celui du Perche.

1.3 - Une population qui vieillit moins vite que la région

à retenir

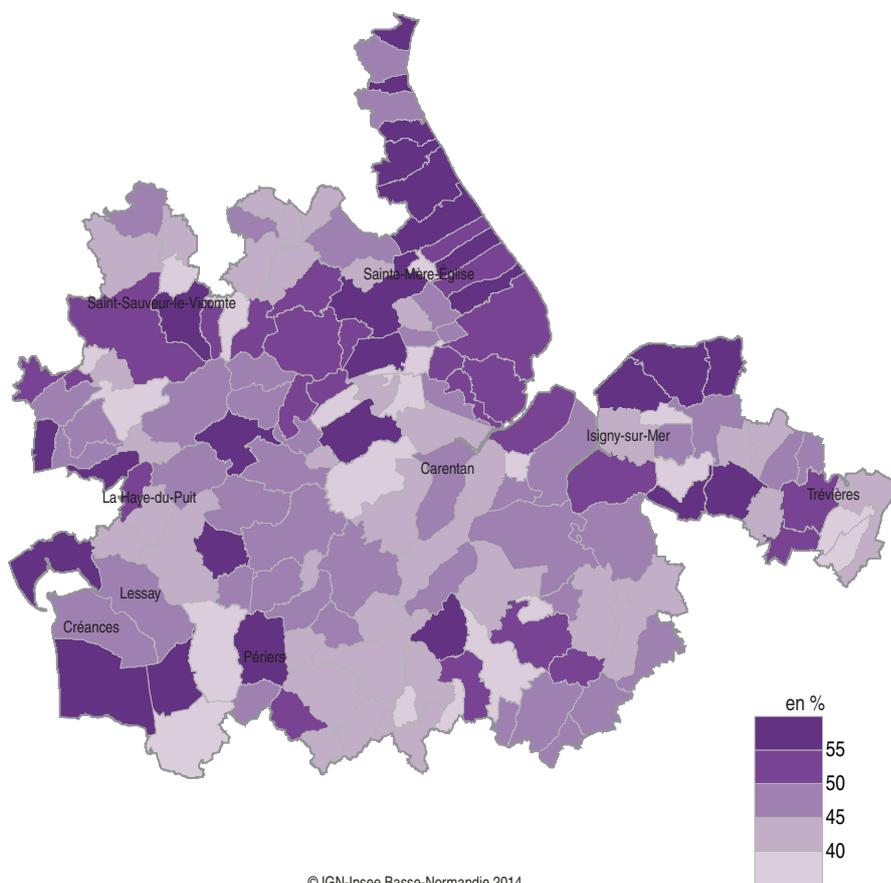
- ▶ Les habitants du Parc, 42,8 ans en moyenne, sont plus jeunes que les deux autres parcs
- ▶ La part des 65 ans ou plus est plus élevée qu'au niveau régional surtout dans les communes côtières

En 2010, les habitants du Parc sont âgés en moyenne de 42,8 ans contre 40,5 ans onze ans auparavant. L'écart avec la moyenne régionale, légèrement inférieure, s'est réduit, passant de 2,1 ans à 1,6 ans. Cette progression de l'âge moyen dans le parc a été également moins accentuée que dans les deux autres parcs, puisque cet âge moyen approche 44 ans dans les deux autres parcs alors qu'il était égal à celui du parc des Marais, en 1999. Les communes côtières, tant à l'est qu'à l'ouest, abritent une population plus âgée que la moyenne du territoire, en raison d'une forte présence de retraités. Ainsi, la moyenne d'âge dépasse les 50 ans à Saint-Germain-sur-Ay, Grandcamp-Maisy ou encore Quinéville.

Bien qu'il se soit réduit, l'écart avec la région demeure surtout imputable à un déficit de jeunes aux âges d'études ou de premier emploi (15 à 29 ans), conjugué à une surreprésentation des personnes âgées de 65 ans et plus. Ces dernières représentent 22 % des habitants du PNR contre 17 % sur l'ensemble de la région.

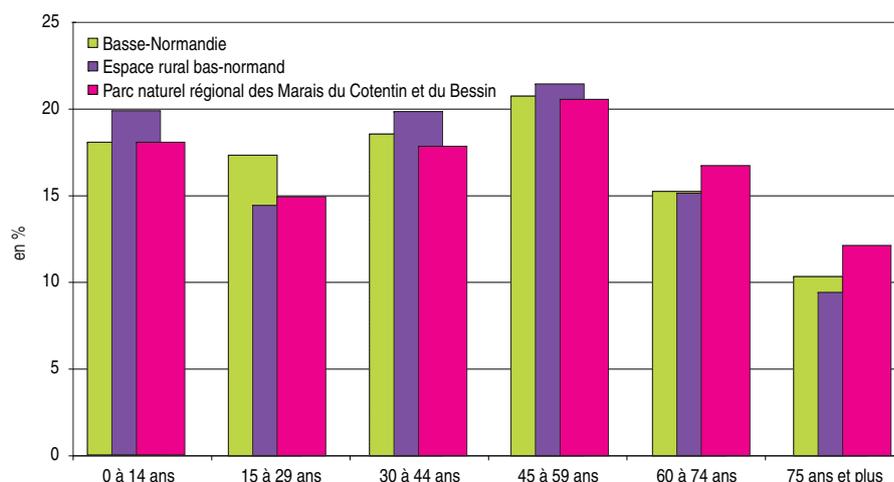
Le parc des Marais compte 127 jeunes de moins de 25 ans pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que ce ratio est de 156 en Basse-Normandie. L'équilibre entre jeunes et personnes âgées est encore plus proche dans les deux autres parcs naturels, où cet indicateur de jeunesse vaut 119.

Part des 45 ans et plus par commune



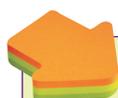
Source : Insee, recensement de la population 2010

Répartition de la population par tranche d'âge



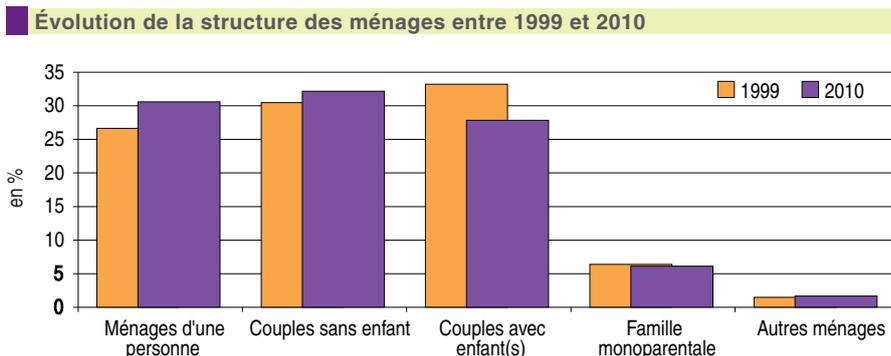
Source : Insee, recensement de la population 2010

1.4 - Les personnes seules forment un ménage sur six.



à retenir

- ▶ La taille moyenne des ménages (2,28 personnes) est la plus élevée des PNR bas-normands
- ▶ Plus d'un quart des familles sont des couples avec enfants



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

Avec 2,28 habitants en moyenne par résidence principale, la taille des ménages dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin est légèrement plus élevée que dans le parc Normandie-Maine (2,24), dans le parc du Perche (2,20) ou qu'au niveau régional (2,23).

Des trois Parcs, le Parc possède la proportion la plus importante de couples avec enfant (28,3 %). Mais comme ailleurs, signe de vieillissement de la population et de décohabitation, c'est ce type de ménage qui recule le plus en 10 ans (33,8 % en 1999). Inversement et pour les mêmes raisons, les

personnes seules sont de plus en plus nombreuses, notamment au-delà de 65 ans. Au-delà de cet âge, un ménage sur deux est une personne seule. C'est une part équivalente (16 %) à celle des deux autres Parcs naturels bas-normands (15,8 %) mais supérieure à celle de la région (14,1%).

1.5 - Un territoire fortement ouvrier

à retenir

- La proportion d'ouvriers (36,3 %) dans la population active est la plus forte et reste stable contrairement aux deux autres Parcs
- La part des exploitants agricoles demeure importante dans la population active : 7,1 %

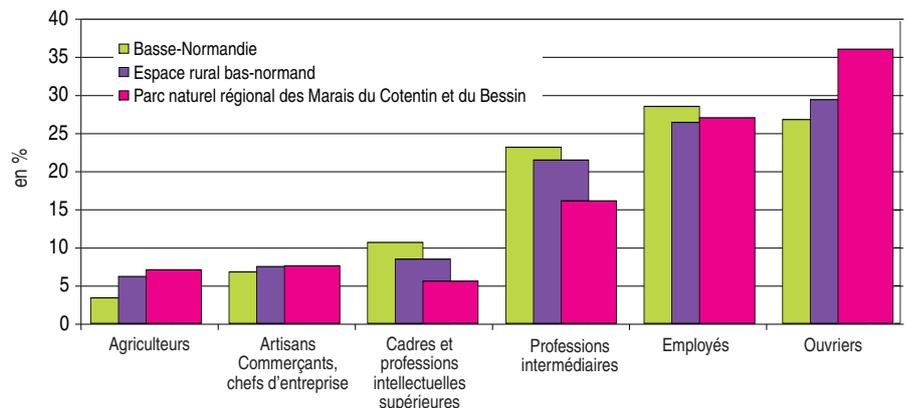
La présence d'une importante industrie agro-alimentaire dans son économie explique que le parc des marais du Cotentin et du Bessin affiche la plus forte présence d'ouvriers parmi ses actifs en emploi (36,3 % contre 32,6 % dans les deux autres parcs). En 10 ans, grâce à une meilleure résistance de l'industrie agroalimentaire, cette part a pu rester stable contrairement aux deux autres Parcs, plus tournés vers une industrie plus traditionnelle. De même, la part des agriculteurs parmi les actifs en emploi demeure importante (7,1 %) même si, comme partout, elle a fortement diminué en dix ans. Inversement, les cadres (5,6 %) et les professions intermédiaires (16,2 %) sont sous-représentés, y compris par rapport aux deux autres Parcs, malgré une présence croissante au cours de la décennie.

Les retraités

Les retraités occupent une place plus importante dans le parc qu'au niveau régional (29,1 % de la population totale contre 25,3 %) et que dans l'espace rural bas-normand (24,7 %) mais similaire aux deux autres parcs. Dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, la part des anciens ouvriers parmi les retraités est la plus importante (27,9 %), mais est en lien avec la forte présence ouvrière dans la population active.

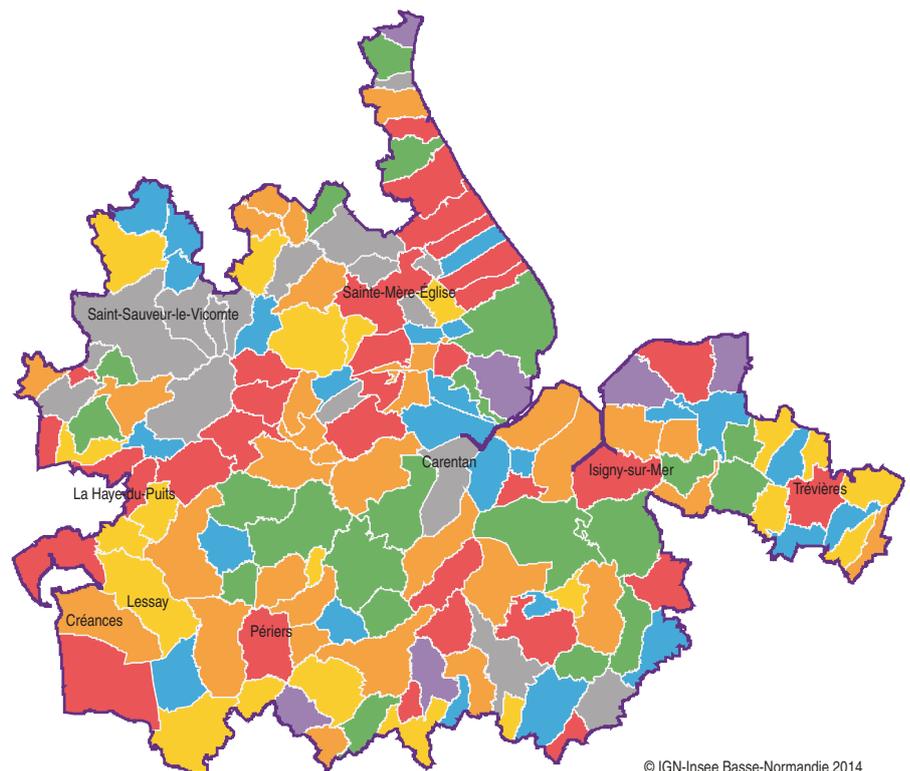
Les communes littorales accueillent beaucoup de retraités tout comme les bourgs structurants d'Isigny-sur-Mer, Trévières, Périers ou Sainte-Mère-Église. En 2010, 5,2 % des retraités sont hébergés dans des services de moyen ou long séjour. Les trois quarts d'entre eux ont atteint ou dépassé leur 80^e anniversaire. Ce sont majoritairement des femmes

Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, recensement de la population 2010

Catégories socioprofessionnelles surreprésentées par commune



© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

Catégories socioprofessionnelles dominantes

- | | |
|--|--------------------------|
| 01-agriculteurs | 05-employés |
| 02-artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 06-ouvriers |
| 03-04-cadres et professions intermédiaires | 07-retraités |
| | 08-09-10-Autres inactifs |

Source : Insee, recensement de la population 2010

1.6 - Le parc naturel régional nouveau de la population

à retenir

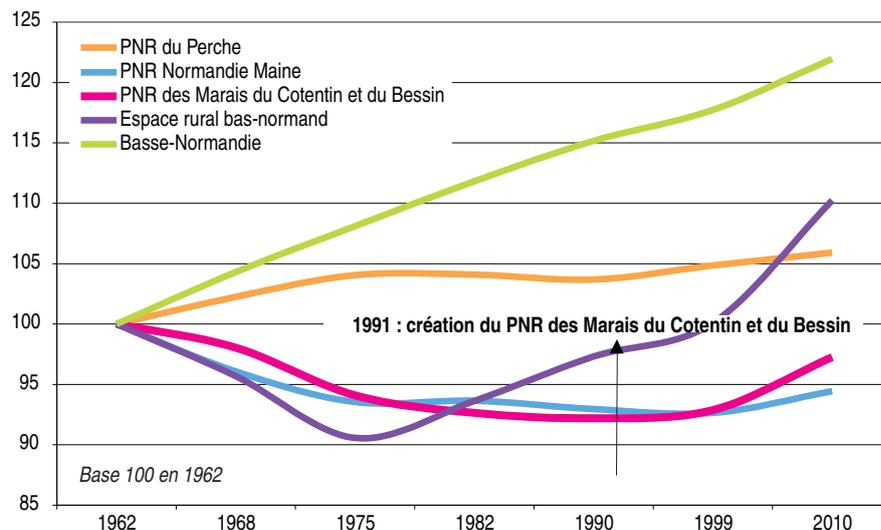
- ▶ Depuis 1999 la population croît plus vite que dans les autres Parcs bas-normands (+ 0,42 % / an)
- ▶ La population se rapproche de son niveau de 1962 et pourrait l'atteindre en 2025

Entre 1990 et 2010, le parc des Marais du Cotentin et du Bessin a gagné 3 880 habitants pour atteindre 73 700 résidents. Mais cette augmentation se concentre surtout sur la dernière décennie puisque depuis 1999 la croissance annuelle moyenne s'élève à + 0,42 % contre + 0,08 % sur la décennie précédente. Aujourd'hui la population du Parc se rapproche petit à petit de son niveau de 1962, dont elle s'était éloignée progressivement jusqu'en 1990. Cette croissance démographique récente, même modérée, dépasse d'ailleurs la moyenne régionale (+ 0,3 %). Elle est aussi plus marquée que dans les deux autres Parcs, Normandie-Maine (+ 0,2 %) et Perche (+ 0,1 %) car elle bénéficie de l'essor des aires urbaines de Saint-Lô et de Bayeux.

La population croît cependant à un rythme moindre que l'espace rural bas-normand dans son ensemble. Portée par le dynamisme des communes en couronne des pôles urbains, notamment de Caen, la progression annuelle moyenne de l'espace rural atteint en effet + 0,9 %.

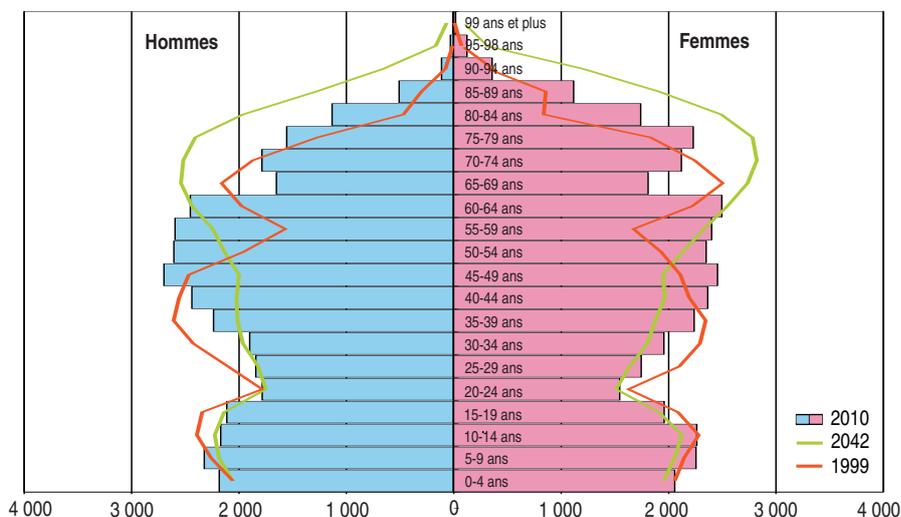
Sous l'hypothèse forte d'une poursuite des tendances démographiques actuelles, le parc des Marais pourrait à l'horizon 2025 compter 76 000 habitants, soit une population équivalente à celle du territoire en 1962.

Évolution de la population sur l'actuel périmètre du PNR des Marais



Source : Insee, recensements de la population 1962 à 2010

Pyramide des âges



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010 et projections de population

1.7 - L'Ouest du Parc et sa partie calvadosienne en forte progression démographique

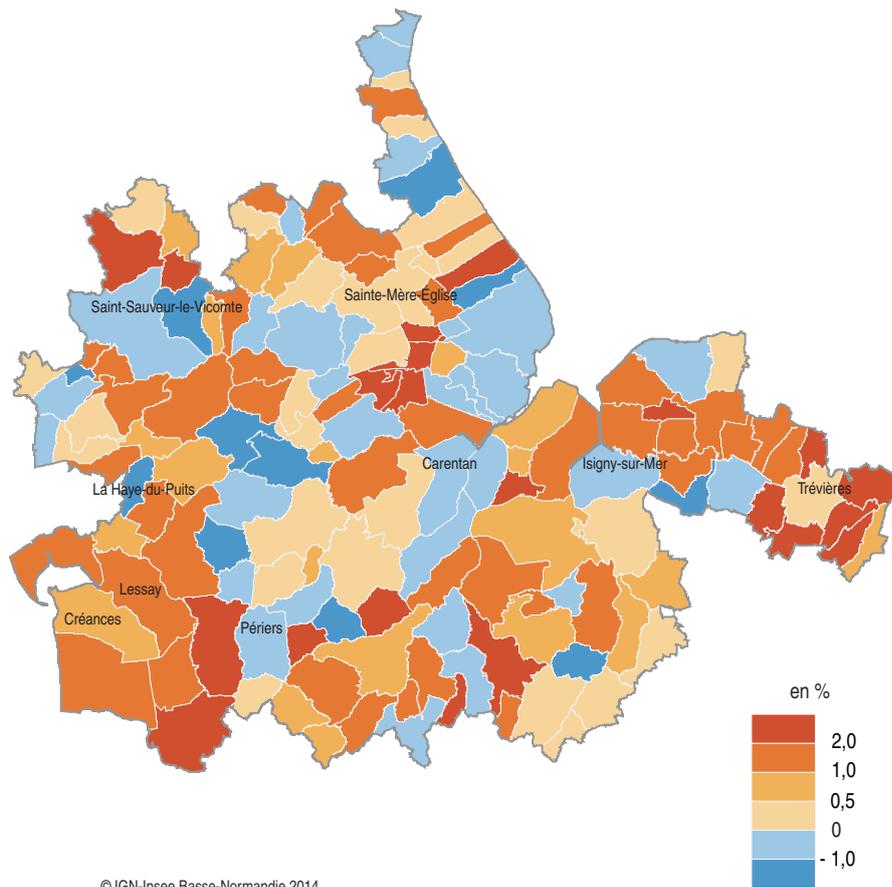
à retenir

- L'Ouest accueille de nombreux retraités
- Dans l'Est, la périurbanisation de Bayeux permet d'attirer de jeunes couples

L'essor démographique se poursuit sur la façade maritime ouest et dans son arrière-pays. D'ailleurs, Lessay et Créances, à l'ouest, sont les seules communes du Parc qui gagnent des habitants. De son côté, à l'est, le secteur calvadosien gagne lui aussi des habitants sous l'effet de la périurbanisation de Bayeux qui se prolonge le long de la RN13. Seules, Grandcamp-Maisy et Isigny sur Mer perdent de la population. Enfin, au sud de Carentan, les communes proches de l'ancienne N174 profitent de l'aménagement partiel en 4 voies qui facilite l'accès à Saint-Lô (E3/ N174) pour retrouver un essor démographique. À l'exception de Saint-Jean-de-Daye, toutes gagnent des habitants depuis 1999 alors qu'elles en perdaient au cours de la décennie précédente. Le même phénomène s'observe en limite nord du parc sur les communes proches de Valognes et de Bricquebec. L'évolution démographique de la bordure côtière est du département de la Manche est disparate. Cinq communes (dont Les Veys) regagnent des habitants entre 1999 et 2010 et quatre autres confirment leur progression déjà entamée dans la décennie précédente. En revanche, Sainte-Marie-du-Mont en perd une cinquantaine sur cette période.

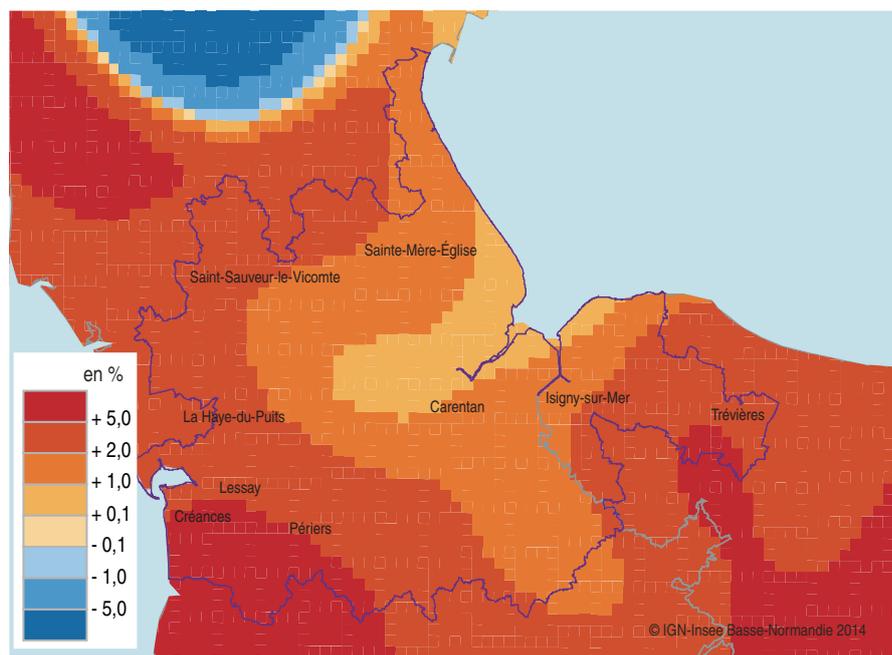
Si le parc naturel régional des Marais affiche une telle croissance démographique, il ne le doit qu'à son attractivité résidentielle. En effet, la population gagnée grâce aux mouvements migratoires s'est accrue à un rythme de près 0,5 % par an. C'est un rythme bien supérieur à ceux des autres parcs. Mais la structure par âge des partants et des arrivants a provoqué des impacts différents à l'ouest et à l'est. A l'ouest, ce sont surtout des personnes âgées qui se sont installées, tandis que l'est a bénéficié de la périurbanisation

Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

Évolution lissée de la densité de population entre 1999 et 2010



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

bayeusaine et a accueilli plutôt des jeunes familles. Dans le premier cas, le déficit naturel (différence entre nombre de naissances et nombre de décès) s'est aggravé. Dans le second, il a permis aux communes autour de Trévières de compter parmi les rares communes du Parc à afficher un excédent naturel.

Évolution de la population dans les principales communes du Parc

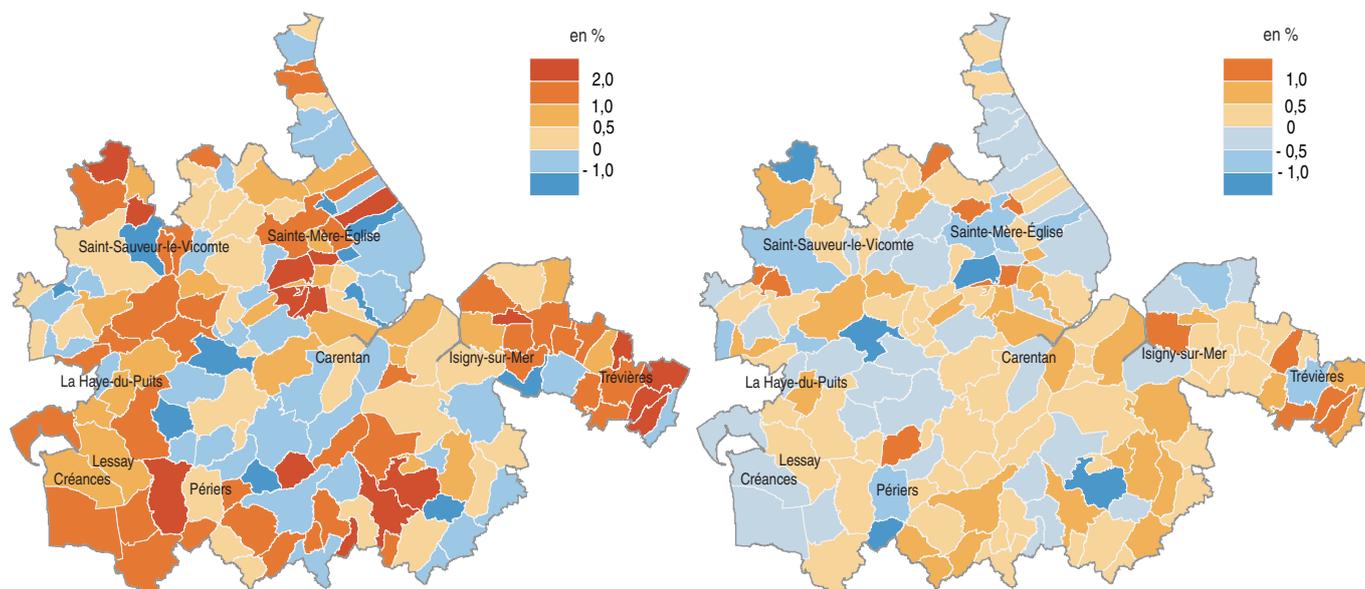
Communes	Nombre d'habitants		Taux annuel moyen de variation 1999-2010 (en %)
	1999	2010	
Carentan	6 371	6 063	- 0,4
Isigny-sur-Mer	2 925	2 803	- 0,4
Périers	2 558	2 390	- 0,6
Créances	2 014	2 182	+ 0,7
Saint-Sauveur-le-Vicomte	2 211	2 082	- 0,5
Lessay	1 768	2 025	+ 1,2
Picauville	1 986	1 934	- 0,2
Pont-Hébert	1 712	1 780	+ 0,4
Grandcamp-Maisy	1 831	1 752	- 0,4
Haye-du-Puits (La)	1 878	1 662	- 1,1
Sainte-Mère-Église	1 586	1 632	+ 0,3
Pirou	1 319	1 589	+ 1,7
Saint-Hilaire-Petitville	1 389	1 362	- 0,2
Meauffe (La)	1 035	1 081	+ 0,4
Trévières	904	935	+ 0,3
Saint-Germain-sur-Ay	797	897	+ 1,1
Moon-sur-Elle	813	835	+ 0,2
Saint-Symphorien-le-Valois	716	822	+ 1,3
Sainteny	785	811	+ 0,3
Graigues-Mesnil-Angot	668	793	+ 1,6
Saint-Fromond	665	763	+ 1,3
Sainte-Marie-du-Mont	803	750	- 0,6
Chef-du-Pont	749	743	- 0,1
Millières	562	736	+ 2,5
Marchésieux	665	716	+ 0,7

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

Variation annuelle moyenne due ...

... au solde migratoire entre 1999 et 2010

... au solde naturel entre 1999 et 2010

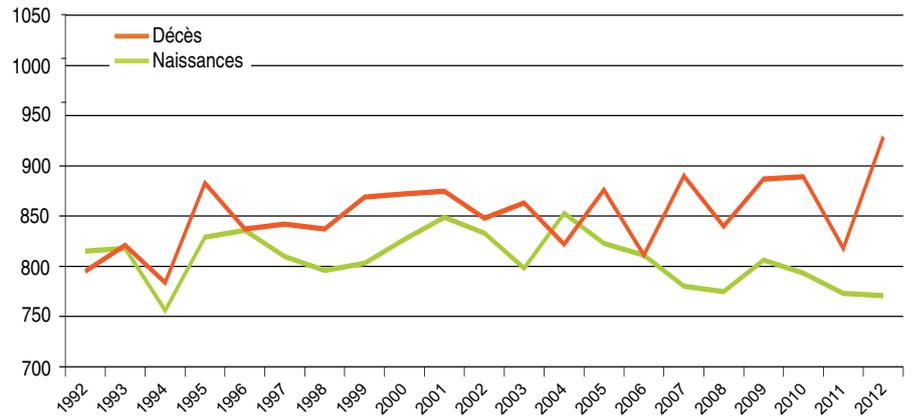


© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

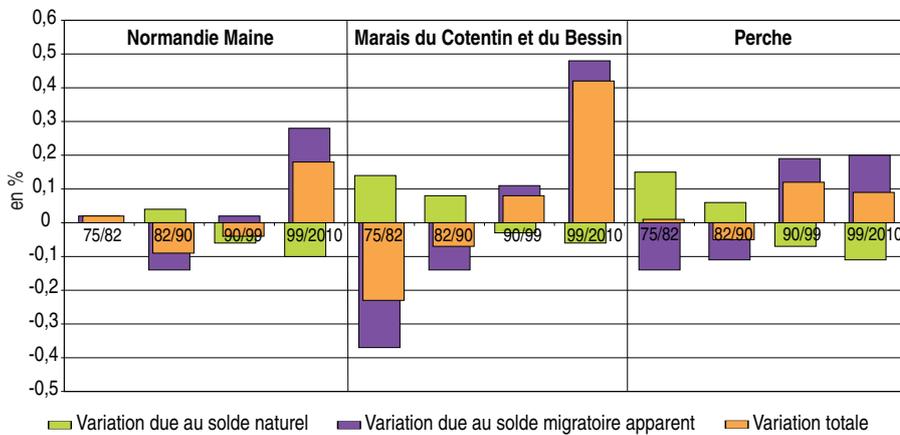
Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

Évolution du nombre de naissances et de décès entre 1992 et 2012



Source : Insee, état civil

Les facteurs de variation de la population des trois parcs naturels bas-nomands



Source : Insee, recensements de la population 1975 à 2010

1.8 - Les flux migratoires accentuent le vieillissement de la population

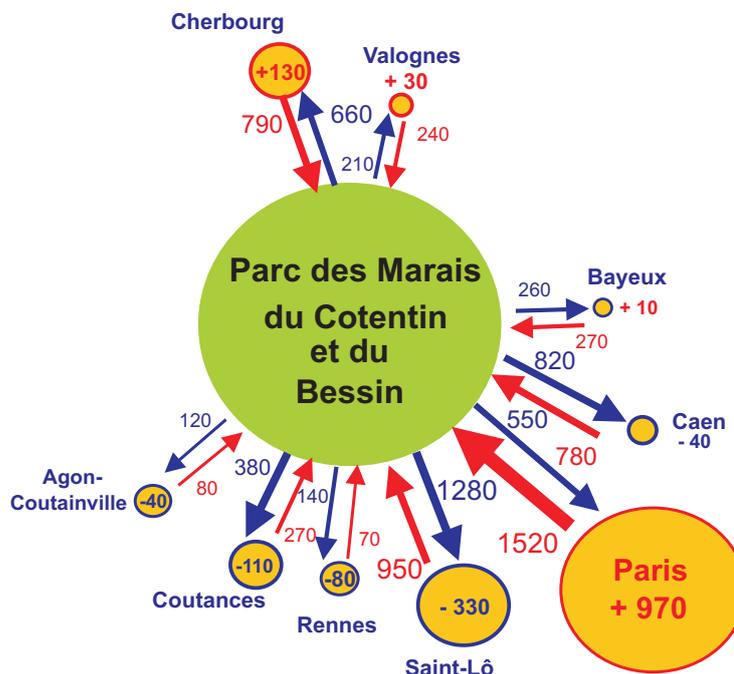
à retenir

- ▶ Plus forte attractivité résidentielle des trois Parcs
- ▶ Départs de jeunes et installation de retraités accentuent le vieillissement de la population

Entre 2003 et 2008, 9 500 personnes se sont installées dans le PNR tandis que 8 700 autres le quittaient. Le solde migratoire est ainsi excédentaire de près de 800 personnes. L'aire urbaine parisienne est le plus gros contributeur à l'accroissement migratoire de population avec un gain de près de mille habitants, loin devant l'aire urbaine cherbourgeoise (+ 131). En revanche, le Parc perd des habitants dans ses échanges migratoires avec Saint-Lô (- 328) et Coutances (- 112).

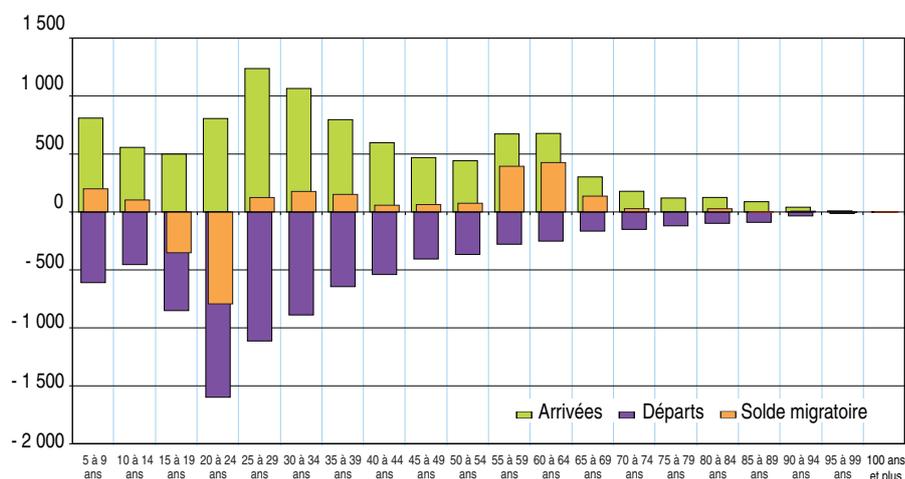
Les habitants les plus mobiles ont entre 25 et 34 ans. Ils sont 2 300 dans cette classe d'âge à s'être installés dans le Parc mais presque autant à le quitter (2 000 départs). D'ailleurs, le Parc gagne des habitants dans la quasi-totalité des classes d'âge, sauf entre 15 et 24 ans. Mais, dans cette tranche d'âge, le déficit migratoire est important puisqu'il s'élève à 1 150 jeunes partis suivre leurs études ou trouver un premier emploi ailleurs. Côté arrivées, c'est surtout entre 55 et 64 ans que le Parc est excédentaire (+ 820 personnes), signe d'un attrait du territoire pour les futurs ou jeunes retraités. Ces deux phénomènes se conjuguant, la population du Parc vieillit. En vingt ans, l'âge moyen des habitants du Parc s'est accru de 4,4 ans. Toutefois, la fréquente installation de jeunes familles avant 40 ans (un tiers des nouveaux arrivants) peut contribuer à ralentir ce vieillissement.

Principaux flux migratoires avec les aires urbaines voisines



Source : Insee, recensement de la population 2008

Migrations par âge



Source : Insee, recensement de la population 2008

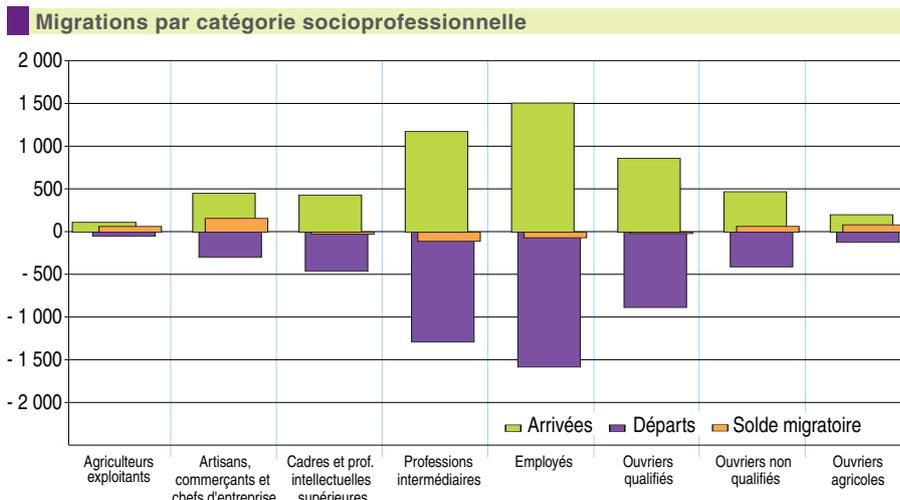
1.9 - Les artisans commerçants chefs d'entreprises viennent vivre dans le Parc

à retenir

- ▶ Le nombre d'artisans commerçants chefs d'entreprises habitant le Parc a augmenté de 7 % entre 2003 et 2008
- ▶ La moitié des nouveaux arrivants actifs travaille hors du Parc

Entre 2003 et 2008, près de 10 000 nouveaux résidents sont venus s'installer au sein du parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin. Les deux tiers vivaient déjà en Basse-Normandie, notamment dans la Manche (44 %).

Le parc naturel régional des Marais, comme le parc Normandie Maine, présente un large excédent migratoire d'agriculteurs exploitants ou d'ouvriers agricoles. Il s'explique d'abord par le fait que c'est une profession qui s'exerce au domicile et que si les jeunes exploitants peuvent arriver d'un autre territoire pour se lancer dans leur première expérience d'exploitant, les plus anciens ne quittent leur ferme que pour prendre leur retraite. Cependant, cet excédent plutôt conséquent est la preuve d'un renouvellement de la profession dans le Parc. De leur côté, les artisans/commerçants et chefs d'entreprises affichent l'excédent migratoire le plus conséquent, même s'il est difficile de savoir si ceux qui se sont installés exercent ou non au sein du Parc. Au total, en cinq ans, le nombre d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises habitant dans le Parc a augmenté de plus de 7 %.



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Comparés à l'ensemble des actifs résidant au sein du Parc, les arrivants sont davantage diplômés et occupent des emplois plus qualifiés. Près d'un tiers d'entre eux sont cadres ou exercent une profession intermédiaire alors qu'ils ne représentent que 21 % de la population active totale. Cependant, ils sont aussi nombreux à quitter le territoire et l'impact sur la structure socioprofessionnelle du Parc est quasiment nul.

Les nouveaux résidents, actifs de moins de 40 ans majoritairement, s'installent plutôt aux frontières du PNR, dans les communes de l'aire d'attraction de Bayeux, de Saint-Lô et, au nord, de Valognes et Cherbourg. Participant à la périurbanisation des pôles d'emploi, ces nouveaux habitants du parc représentent de 20 à 30 % de la population des communes situées en limite du parc. Attractives elles aussi, les communes

côtières de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay voient surtout s'installer des retraités et pré-retraités. Le Parc semble attirer les cadres ayant achevé leur vie professionnelle puisque 10 % des retraités récemment installés dans le Parc sont d'anciens cadres, alors qu'ils ne comptent que pour 3 % de la population retraitée du territoire.

La majorité (54 %) des actifs s'installant dans le PNR occupent un emploi à l'extérieur du territoire alors que moins d'un tiers des résidents de plus longue date sont dans ce cas. Ils contribuent ainsi à l'accroissement des déplacements pendulaires liés au travail.

* Note : les données disponibles qui décrivent les mouvements migratoires sont issues du RP 2008.

1.10 - Les deux tiers des partants ont moins de 40 ans



à retenir

- ▶ 30 % des jeunes de 15 à 24 ans ont quitté le parc entre 2003 et 2008

Entre 2003 et 2008, 8 700 habitants quittaient le territoire du Parc. Plus de la moitié s'est installée dans la Manche et 20 % dans le Calvados.

Ce sont surtout les jeunes qui quittent le Parc. Les deux tiers des partants ont moins de 40 ans, alors que cette catégorie d'habitants représente le tiers de la population stable. Entre 2003 et 2008, un peu moins de 30 % des jeunes de 15 à 24 ans ont quitté le Parc. Cette proportion est même un peu plus élevée dans le parc Normandie Maine.

De ce fait, ceux qui quittent le Parc sont plus souvent scolarisés (19,8 %) que ceux qui y restent (7,5 %). De même, quand ils ont fini leurs études, les partants sont aussi plus diplômés. Ainsi 20,9 % des partants sont titulaires d'un diplôme de

l'enseignement supérieur contre 8,4 % de ceux qui restent dans le Parc.

Les professions intermédiaires (infirmières, contremaîtres, cadre B, ...), les employés et les cadres s'affirment comme les populations les plus mobiles car, même s'ils sont nombreux à s'installer dans le Parc, ils sont aussi relativement nombreux à le quitter. Leur proportion au sein des habitants qui quittent le Parc est plus importante que parmi ceux qui y restent. Au contraire les ouvriers, les artisans/commerçants et les exploitants agricoles sont relativement peu nombreux à déménager hors du Parc.

1.11 - Éducation : un niveau faible mais en nette progression

à retenir

- ▶ A catégorie sociale égale, les actifs sont moins diplômés que dans la région
- ▶ En 2011, 70 % des habitants n'ont pas le Baccalauréat contre 82 % en 1999

Dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, les habitants⁽¹⁾ sont en moyenne moins diplômés qu'au niveau régional. Près de 70 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat contre 60 % au niveau régional. C'est même le PNR où le niveau d'études est le plus faible. Cette part importante est à mettre en relation avec une présence plus forte de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. Ces deux secteurs offrent des emplois généralement moins qualifiés que le reste de l'économie.

Toutefois, comme partout, le niveau d'études a progressé. Chez les 15-40 ans, seulement 61 % des habitants ne sont pas bacheliers alors que c'est le cas de 76 % des 40-64 ans. Autre preuve que le niveau de diplôme progresse : en 1999, près de 82 % des habitants du Parc n'avaient pas le Baccalauréat, soit 12 points de plus qu'en 2011.

Mais ce faible niveau d'études n'est pas seulement lié à la structure socio professionnelle du territoire, puisque même au sein d'une même catégorie, les niveaux sont moins élevés.

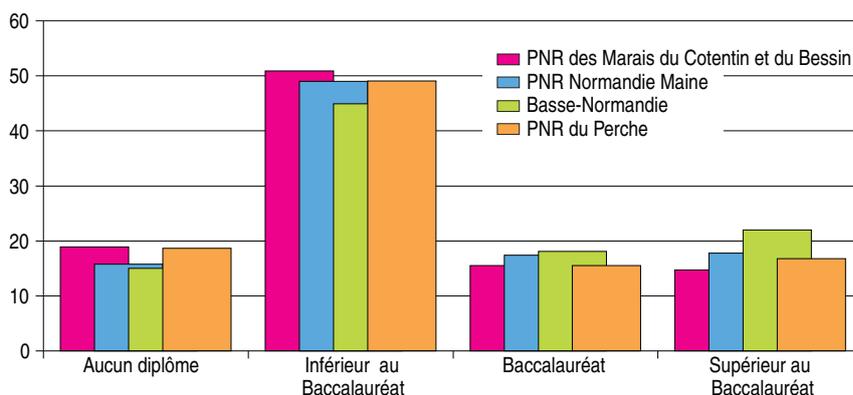
Ainsi, 37 % des employés ont le Baccalauréat alors qu'ils sont 44 % au niveau régional. De même, seulement 73 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures détiennent un diplôme supérieur contre 79 % en Basse-Normandie.

Les habitants des communes rurales ne sont pas moins diplômés que ceux des communes urbaines. La répartition par diplôme est identique dans les deux espaces.

Enfin, l'absence de diplôme est évidemment préjudiciable pour trouver un emploi : 19 % des habitants sans diplôme sont au chômage contre 7 % seulement de ceux qui ont suivi des études supérieures.

(1) Il s'agit de la population de 15 à 64 ans.

Répartition des diplômes (en %)



Source : Insee, RP exploitation principale, 2011

Niveau de diplôme selon l'âge (en %)

Diplôme	Entre 15 et 40 ans	Entre 40 et 65 ans
Aucun diplôme	15,6	21,4
Inférieur au Baccalauréat	45,7	54,9
Baccalauréat	20,7	11,6
Supérieur au Baccalauréat	18,0	12,1
Ensemble	100,0	100,0

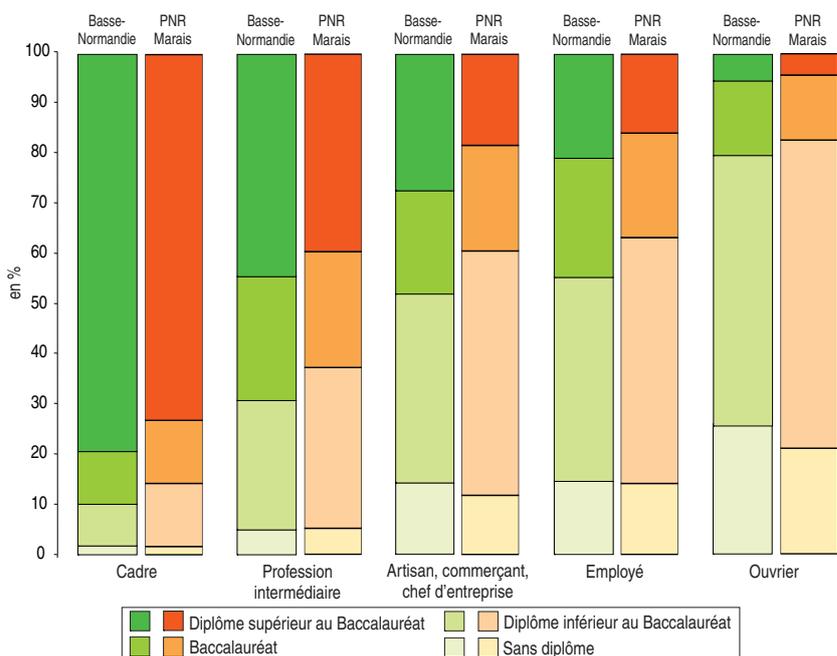
Source : Insee, recensement de la population, exploitation principale 2011

Évolution du niveau de diplôme entre 1999 et 2011 (en %)

Diplôme	1999	2011
Aucun diplôme	26,0	18,9
Inférieur au Baccalauréat	55,6	50,9
Baccalauréat	9,8	15,5
Supérieur au Baccalauréat	8,6	14,7
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee, recensements de la population, exploitations principales 1999 et 2011

Des niveaux de diplôme inférieurs dans chaque catégorie sociale



Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation principale

1.12 - 8 500 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, surtout des jeunes et des femmes

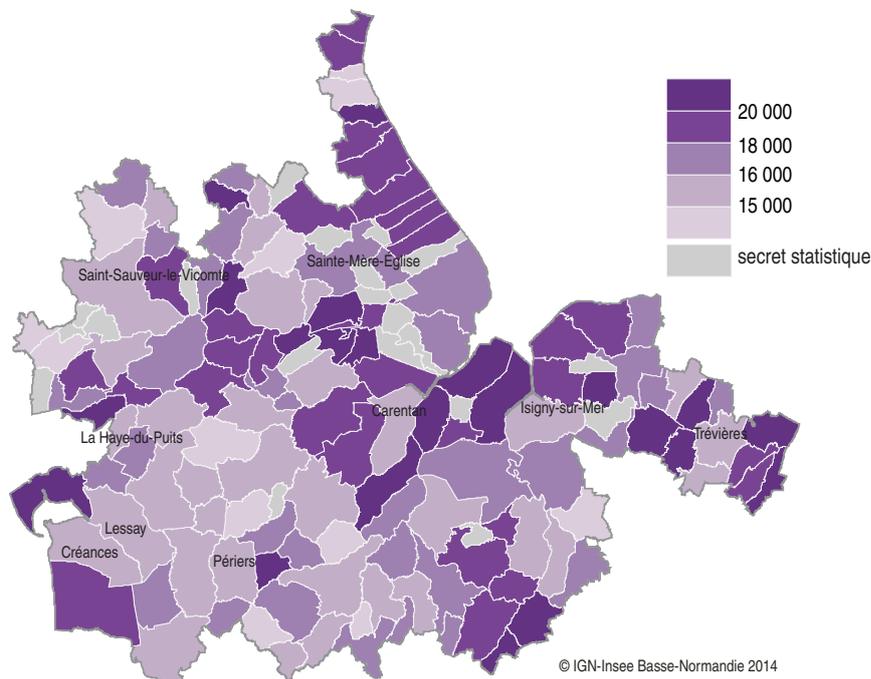
à retenir

- ▶ 18 % des bénéficiaires potentiels d'allocations CAF vivent sous le seuil de pauvreté
- ▶ Un allocataire à bas-revenus sur six vit en couple et a au moins trois enfants
- ▶ Le nombre de chômeurs de longue durée et celui des bénéficiaires du RSA se sont accrus plus vite que dans les autres PNR

En 2012, dans le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, 8 500 personnes de moins de 65 ans⁽¹⁾, relevant du régime général⁽²⁾, vivaient sous le seuil de bas revenus⁽³⁾ fixé à 60 % du revenu médian par unité de consommation. Elles représentent 17,6 % de la population concernée⁽⁴⁾. Au total, elles appartiennent à 3 332 familles dont la personne de référence est allocataire de la CAF. Trois sur cinq vivent dans un bourg structurant du Parc.

La proportion d'habitants vivant sous le seuil de bas revenus est plus élevée dans les bourgs structurants que dans le reste du parc. Ceci n'est pas spécifique au Parc car c'est souvent le cas dans les communes urbaines. Toutefois la précarité est plus

Revenus médians par unité de consommation



Source : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2011

présente dans le parc des Marais que dans les autres PNR.

Le parc des Marais du Cotentin et du Bessin se distingue par une plus forte présence de familles nombreuses - c'est-à-dire de couples ayant au moins trois enfants - parmi ces ménages précaires. Enfin, près d'un allocataire sur deux ne touche aucun revenu minimum garanti⁽⁵⁾.

C'est aussi l'ordre de grandeur régional et du PNR du Perche.

Les situations professionnelles ou personnelles sont toujours à l'origine de la précarité. Il peut s'agir du chômage, d'un emploi précaire ou à temps partiel, de la monoparentalité ou de la charge d'une famille nombreuse. Il arrive parfois qu'elles se cumulent et aggravent alors la situation des

Caractéristiques des bas-revenus

	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	dont Bourgs structurants	PNR du Perche	PNR Normandie Maine	Basse-Normandie	Espace rural bas-normand
Nombre d'allocataires à bas revenus	3 332	1 950	3 742	3 837	78 786	21 829
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	17,6	23,1	16,9	14,8	16,8	11,7
Part des allocataires de moins de 30 ans (en %)	21,2	23,2	21,9	21,2	26,0	19,1
Part de personnes seules (en %)	38,8	42,1	42,1	44,8	44,5	37,2
Part de familles monoparentales (en %)	25,1	26,6	27,8	23,8	27,3	25,6
Part de familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	17,2	15,2	14,5	14,1	13,1	16,7
Part des allocataires percevant une aide au logement et vivant en HLM (en %)	25,2	33,8	28,9	19,7	34,5	14,4
Part des allocataires ne percevant aucun revenu garanti (en %) ⁽⁵⁾	47	46,2	46,4	45,5	47,9	50,4
Part de bénéficiaires du RSA socle non majoré (en %)	25,7	26,8	34,2	30,8	32,1	26,3

Champ : ensemble des allocataires Caf à bas revenus
Source : Cnaf 2012

(1) Il s'agit de la population de 15 à 64 ans.

(2) Population relevant de la CAF, hors MSA et caisses de retraite.

(3) Par rapport au taux de pauvreté, outre la différence de champ, ce taux ne prend pas en compte les impôts directs versés et utilise une échelle d'équivalence différente pour le calcul des unités de consommation en ajoutant 0,2 unité de consommation dans les familles monoparentales.

(4) La part de la population vivant avec un bas revenu rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à une population "potentiellement éligible" issue du recensement 2010.

(5) Les prestations de revenu garanti viennent à compléter les ressources de leurs titulaires à concurrence d'un seuil de revenu défini en fonction de la taille du foyer et de sa situation vis-à-vis du marché du travail.

personnes qui sont concernées. Ces facteurs de précarité frappent plus particulièrement les femmes.

Dans le Parc, en 2011, le chômage est un peu plus faible qu'en région sauf dans les bourgs structurants (BS). Mais, au recensement de la population 2011, il touche tout de même à 10,4 % de la population de 15 - 64 ans (12,7 % dans les BS) et 8 % des 20 - 59 ans (10,3 % dans les BS). Parmi ces chômeurs, deux sur cinq sont au chômage depuis plus d'un an. Seul le PNR du Perche est plus frappé par le chômage.

Les femmes sont, comme dans toute la France, plus touchées que les hommes par le chômage. En effet, le taux de chômage des femmes entre 15 et 64 ans atteint 11,6 %. Il reste plus élevé que celui des hommes (+3,3 points), mais l'écart est moins important qu'en 1999 et il continue de décroître.

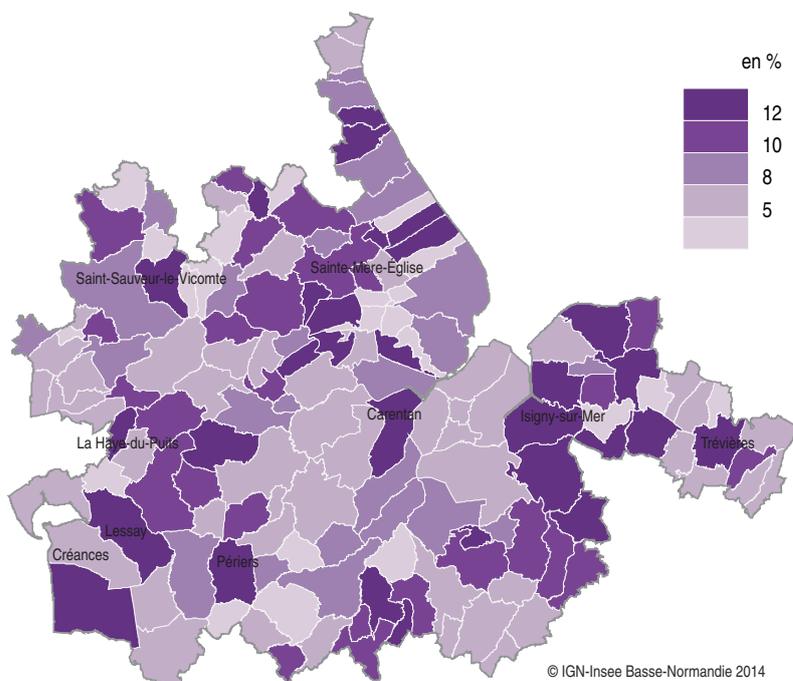
Mais, comme partout, le taux de chômage diffère surtout en fonction de l'âge. Ainsi, 22 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont au chômage, et même 28 % lorsque ce sont des filles. Ces taux sont même un peu plus élevés dans les bourgs structurants.

Dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, un actif sur cinq (20,5 %) travaille à temps partiel et c'est même le cas d'un peu plus d'une femme sur trois (35,7 %). C'est le Parc où cette pratique est la plus élevée.

A l'origine de nombreuses situations de précarité, la monoparentalité concerne près de 10 % des ménages. Un enfant sur huit vit ainsi dans une famille monoparentale et pour 27 % d'entre eux, le parent est sans emploi. Mais la charge d'une famille nombreuse est elle aussi un facteur de précarité. Dans le PNR, un allocataire à bas revenus sur six vit en couple et a au moins trois enfants.

La précarité a progressé plus vite dans le Parc que dans la région ainsi que dans les deux autres PNR bas-normands.

Taux de chômage



Source : Insee, RP exploitation principale, 2011

Insertion des jeunes de 18 à 24 ans dans la vie active

en %	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	dont Bourgs structurants	PNR du Perche	PNR Normandie Maine
- Elèves, étudiants, stagiaires	18,3	15,9	18,8	24,6
- Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	28,1	27,7	26,9	25,7
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants ni en emploi)	23,7	26,8	25,0	19,7
Proportion de personnes non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou le Brevet				
- Parmi les 20-24 ans	18,5	21,3	20,9	15,2
- Parmi les 25-34 ans	18,1	22,5	19,3	15,1

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitations principale et complémentaire

La population à bas revenus ne s'est certes accrue que de 1,3 % entre 2009 et 2012 (1,7 % dans la région) mais certains indicateurs de précarité ont augmenté plus rapidement que dans les deux autres Parcs. Le chômage de longue durée ou la part des allocataires touchant le RSA ont progressé respectivement de 14,1 % et de 11,3 % entre 2009 et 2012.

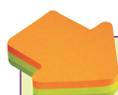
Dans le parc des Marais, 18,5 % des jeunes de 18 à 24 ans, non scolarisés, ne présentent pas un niveau supérieur au Brevet. Cette faible qualification les handicape dans leur insertion professionnelle. Ainsi, près d'un jeune sur quatre n'est ni en études, ni en emploi, même précaire. Cette situation est encore plus accentuée dans le parc du Perche.

Évolutions récentes des populations en situation de précarité de 2009 à 2012

	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin		dont Bourgs structurants		PNR du Perche		PNR Normandie-Maine		Espace rural bas-normand		Basse-Normandie	
	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %
Population à bas revenus	8 484	1,3	4 675	1,2	8 940	1,3	9 129	1,6	56 545	1,5	180 253	1,7
Population vivant avec le RSA socle non majoré ou le RMI	1 559	11,3	959	11,6	2 240	6,1	2 112	8,1	9 833	9,4	42 569	7,0
Nombre de DEFM	4 698	6,3	2 349	5,2	4 844	5,5	5 147	6,7	37 961	5,4	101 188	4,9
Nombre de DEFM de plus d'un an	1 843	14,1	996	12,3	1 826	7,9	1 906	12,5	14 411	11,0	38 466	10,4

Source : Cnaf 2009 à 2012 ; Pôle emploi, DEFM catégories ABC 2009 à 2012

1.13 - Plus d'un ménage sur deux non imposable



à retenir

- Plus forte proportion de ménages non imposables (57,4 %)
- Un ménage sur deux dispose d'un revenu annuel inférieur à 16 500 € par unité de consommation

En 2011, plus de la moitié des 42 000 foyers fiscaux du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin ne sont pas imposables (57,4 %). C'est le Parc où cette

proportion est la plus importante. D'ailleurs, c'est aussi celui où le revenu médian est le plus faible. En effet, un ménage sur deux dispose d'un revenu inférieur à 16 453 € par unité de consommation (UC), soit 1 400 € de moins que dans le parc du Perche et 800 de moins que dans le parc Normandie Maine.

Les 10 % des ménages les plus riches disposent d'un revenu un plus de quatre fois supérieur aux 10 % les moins riches. Cette disparité de revenu est un peu inférieure à la moyenne régionale. Cependant, contrairement aux autres Parcs, à la région et aux bourgs structurants du PNR, les disparités

de revenus ne sont pas beaucoup plus élevées chez les ménages les plus jeunes. C'est même chez les cinquantenaires que les écarts de revenus sont les plus importants. Ils s'atténuent largement après 60 ans et plus particulièrement après 74 ans.

Dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, la présence de ménages à bas revenus est plus forte dans les communes les plus importantes. C'est d'ailleurs le lot des communes urbaines d'abriter les ménages les plus précaires. Toutefois, le long de la RN174, reliant Saint-Lô à Carentan, les ménages à bas revenus semblent être particulièrement peu nombreux.

Revenus fiscaux

	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	dont Bourgs structurants	PNR du Perche	PNR Normandie-Maine	Basse-Normandie
Revenu fiscal médian par UC	16 453	16 226	17 827	17 280	18 143
Indicateur de dispersion	4,1	4,6	4,3	3,9	4,5
Nombre de foyers fiscaux	42 002	19 358	44 104	52 531	831 148
Foyers fiscaux non imposés (en %)	57,4	59,6	50,8	54,2	49,8
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (en € de 2010)	18 501	17 918	20 604	19 552	21 511
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal imposé (en € de 2010)	29 919	30 175	31 304	30 694	32 834
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal non imposé (en € de 2010)	10 032	9 606	10 231	10 138	10 089

Source : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages et Impôt sur le revenu des personnes physiques

Revenus fiscaux par tranche d'âge

	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin		dont Bourgs structurants		PNR du Perche		PNR Normandie-Maine		Basse-Normandie	
	Revenu fiscal médian par UC (en €)	Rapport interdécile*	Revenu fiscal médian par UC (en €)	Rapport interdécile*	Revenu fiscal médian par UC (en €)	Rapport interdécile	Revenu fiscal médian par UC (en €)	Rapport interdécile*	Revenu fiscal médian par UC (en €)	Rapport interdécile*
Moins de 30 ans	15 014	4,7	13 661	6,9	15 193	6,9	16 169	5,0	15 547	6,3
Entre 30 et 39 ans	15 141	4,4	14 032	5,5	16 235	4,8	16 533	4,1	16 988	5,0
Entre 40 et 49 ans	15 564	4,7	20 945	5,3	16 578	4,8	16 295	4,4	17 079	4,8
Entre 50 et 59 ans	18 820	4,9	26 112	5,7	20 874	4,8	20 607	4,4	21 168	4,8
Entre 60 et 74 ans	19 046	3,3	25 676	3,3	20 528	3,5	19 245	3,3	20 623	3,5
75 ans et plus	15 093	2,6	20 161	2,7	16 873	2,7	14 950	2,6	16 477	3,0

* le rapport interdécile est le rapport entre la borne inférieure de revenus des 10 % les plus riches et la borne supérieure de revenus des 10 % les moins riches. Plus le rapport est élevé, plus la différence de revenus entre les riches et les moins riches est importante.

Source : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages et Impôt sur le revenu des personnes physiques

2 - La vie dans le Parc

Dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, moins de deux tiers des logements ont plus de 40 ans. Dynamisée par l'essor démographique, la construction neuve a un peu moins souffert de la crise que dans les deux autres parcs. Depuis 1999, la proportion de logements vacants et de résidences secondaires a légèrement augmenté. Le Parc réaffirme avant tout qu'il est territoire résidentiel puisque les habitants sont bien plus nombreux que les emplois offerts sur le Parc. Au total un tiers des actifs résidant dans le PNR, travaillent en dehors, Saint-Lô et Coutances étant les deux principales destinations. Les actifs en emploi parcourent en moyenne 20 km pour aller à leur travail et en revenir. Ils utilisent leur voiture dans 80 % des cas. Toutefois, dans les communes rurales, 10 % des ménages n'ont pas de voiture alors qu'il faut en moyenne près de 3mn de voiture pour accéder aux services et commerces de proximité, 7mn pour la gamme intermédiaire et 17 mn pour la gamme d'équipement supérieur.

2.1 - Construction : la crise, comme ailleurs



à retenir

- Un Parc des logements moins ancien que les deux autres PNR : moins de deux tiers des résidences principales ont plus de 40 ans
- Le volume de constructions neuves depuis 15 ans est légèrement supérieur aux autres Parcs malgré la crise

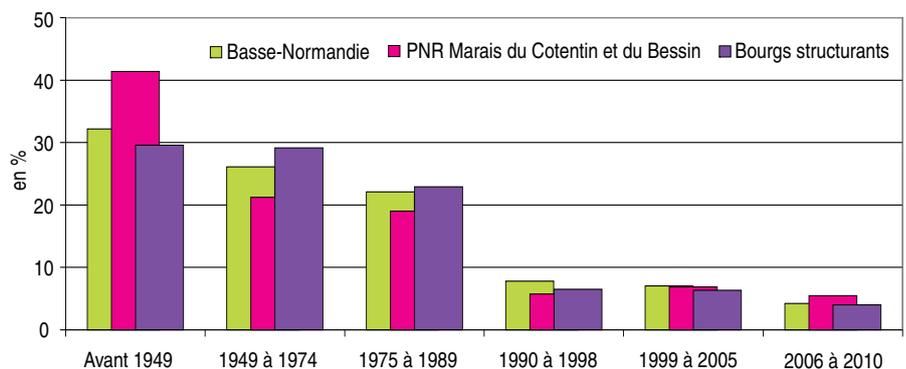
En 2010, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin compte 41 400 logements dont 31 600 résidences principales, 6 800 résidences secondaires et 3 000 logements vacants.

Parmi les communes du Parc, dix-huit comptant parmi les plus peuplées structurent le territoire. Elles regroupent 46 % des habitants et des logements du PNR.

Près de deux tiers de résidences principales ont plus de quarante ans. Cette proportion est supérieure dans les deux autres PNR, moins touchés par les destructions liées au Débarquement de 1944.

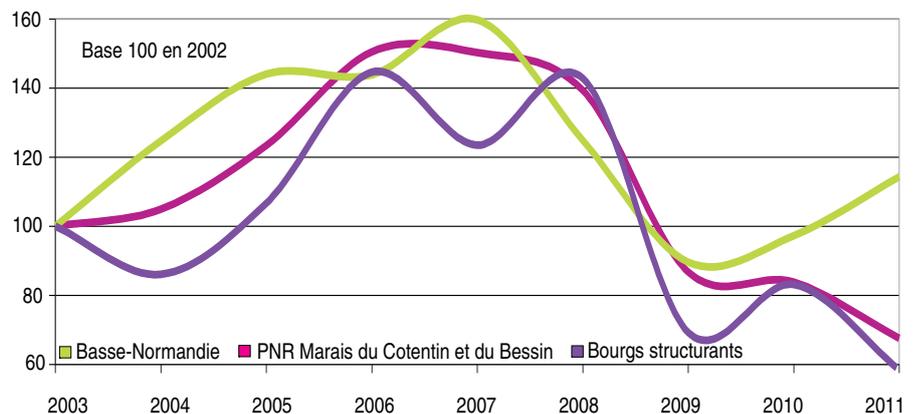
Avec le regain de population, le rythme de construction, au ralenti dans les années quatre-vingt-dix, a repris de la vigueur à partir de 1995. Il s'est fortement accéléré pendant une dizaine d'années jusqu'à la crise de 2008. Avec la crise économique, le nombre de logements mis en chantier a commencé à reculer en 2008 pour fortement chuter en 2009 (- 39 %). Dans les bourgs structurants, les évolutions sont plus marquées que dans le PNR. Ainsi, en 2009, la chute de la construction est de - 53,6 %. En région cette chute a commencé un an plus tôt en 2008 et s'est poursuivie en 2009.

Date de construction des résidences principales



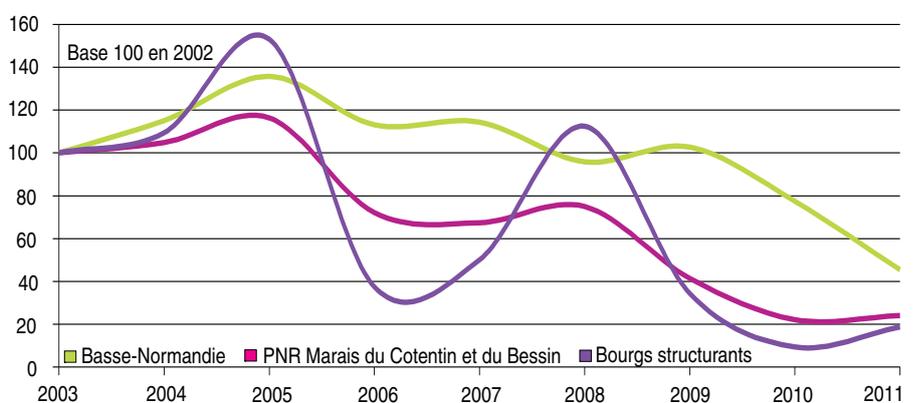
Source : Insee, RP, exploitation principale, 1990, 1999 et 2010

Évolution des nouvelles constructions entre 2002 et 2011



Source : SOeS, Sit@del2 2013, logements commencés

Évolution de la rénovation entre 2002 et 2011



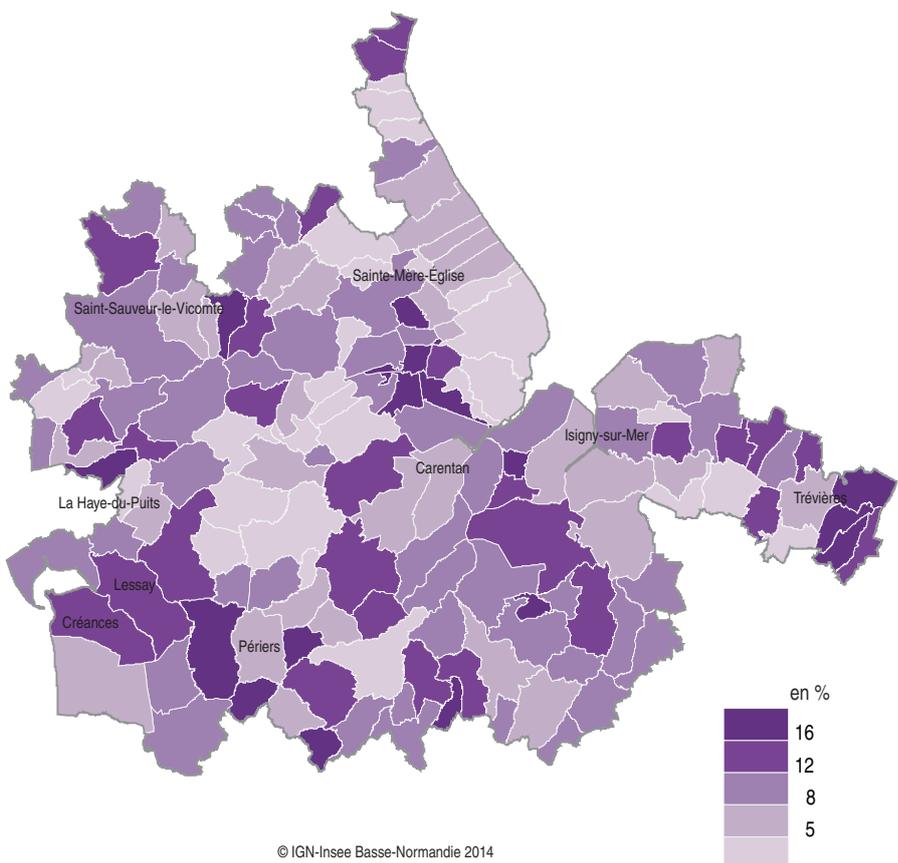
Source : SOeS, Sit@del2 2013

En 2010, la construction a continué de chuter dans le PNR alors qu'elle semblait avoir un peu repris en région. En revanche, la rénovation a poursuivi son recul en Basse-Normandie comme dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

Entre 2006 et 2011, on a toutefois un peu plus construit de logements neufs dans les périphéries de Trévières, Périers ou Sainte-Mère-l'Église, tandis que les rénovations ont été plus fréquentes dans le Nord-ouest du Parc.

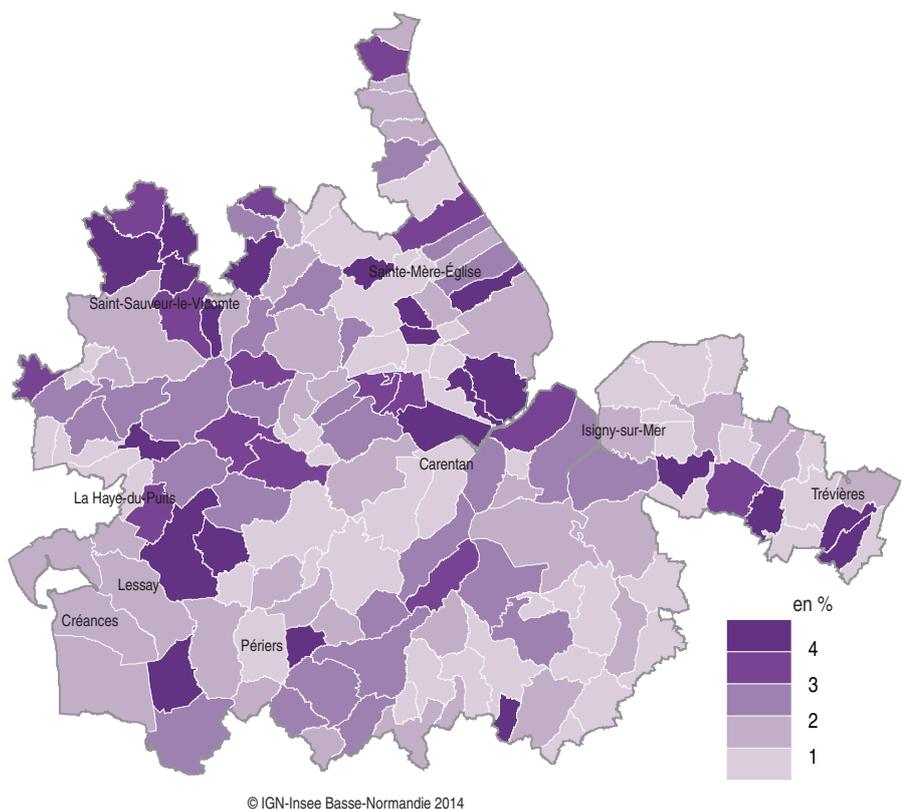
En 2011, le niveau de construction est retombé au niveau de 1999. Au total, les constructions datant d'après 1999 représentent tout de même 12,6 % des logements. C'est plus que dans les autres parcs bas-normands et qu'en région où il atteint 11,3 %.

Part des nouvelles constructions entre 2006 et 2011 dans le parc des logements



Source : SOeS, Sit@del2 2013

Part des logements rénovés entre 2006 et 2011 dans le parc des logements



Source : SOeS, Sit@del2 2013

2.2 - Plus de deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement

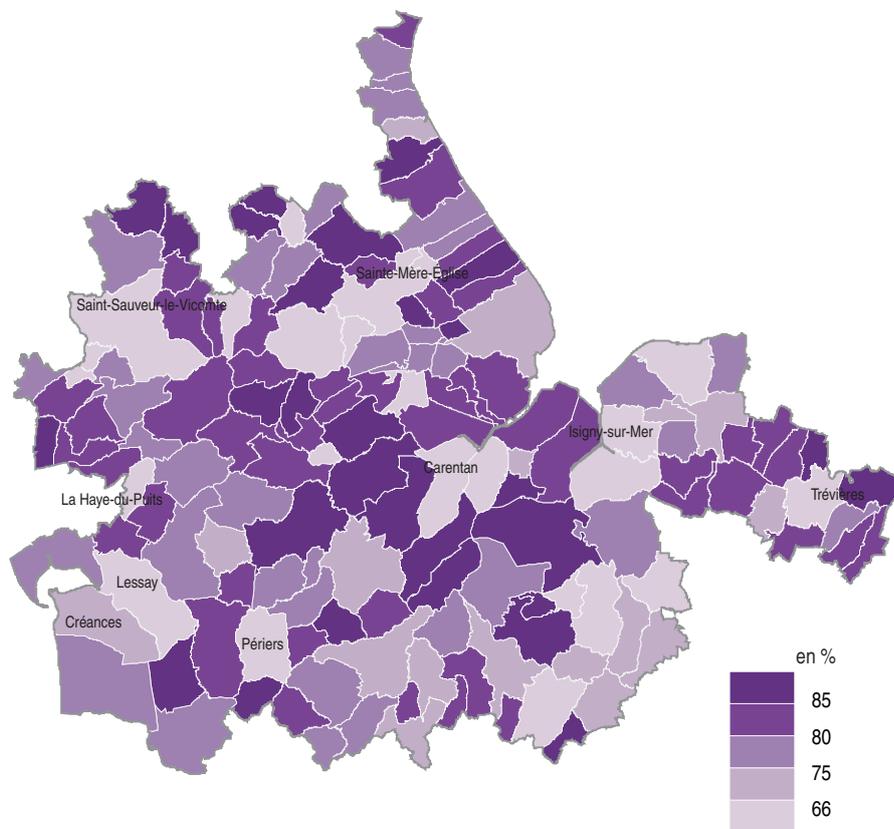
à retenir

- ▶ 68 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire
- ▶ 15 % des ménages vivent en appartement
- ▶ Le nombre de résidences secondaires augmente contrairement aux deux autres Parcs
- ▶ 7,7 % des logements sont vacants
- ▶ 13,1 % des ménages vivent dans un logement social

En 2010, dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, plus des deux tiers des occupants des résidences principales en sont propriétaires (68 %). Mais si, dans la grande majorité des communes rurales, cette proportion dépasse 70 %, dans les communes les plus urbaines, les locataires sont beaucoup plus fréquents. Ils sont même majoritaires dans les communes de Carentan, La Haye-du-Puits et d'Isigny-sur-Mer. D'ailleurs, la proportion de propriétaires dans les bourgs structurants est en moyenne plus faible. Elle se rapproche davantage des communes urbaines. En effet, dans ces bourgs, seulement 56 % des occupants des résidences principales sont propriétaires. Ils habitent pratiquement tous une maison (99 %) et une fois sur deux, leur logement comporte quatre ou cinq pièces. Si l'on considère que sept résidences principales sur dix sont occupées par une ou deux personnes, les risques de dépenses inutiles de chauffage sont présents.

Dans les communes urbaines, les résidences principales sont plus fréquemment des appartements que dans les communes rurales. D'ailleurs, à Carentan, 40 % des ménages vivent en appartement.

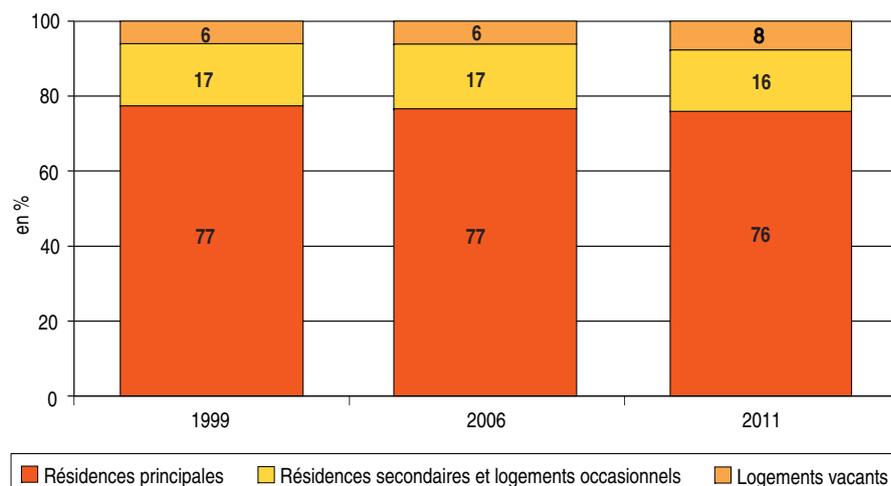
Part des propriétaires



© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation principale

Évolution de la structure du parc des logements entre 1999 et 2010



Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011, exploitations principales

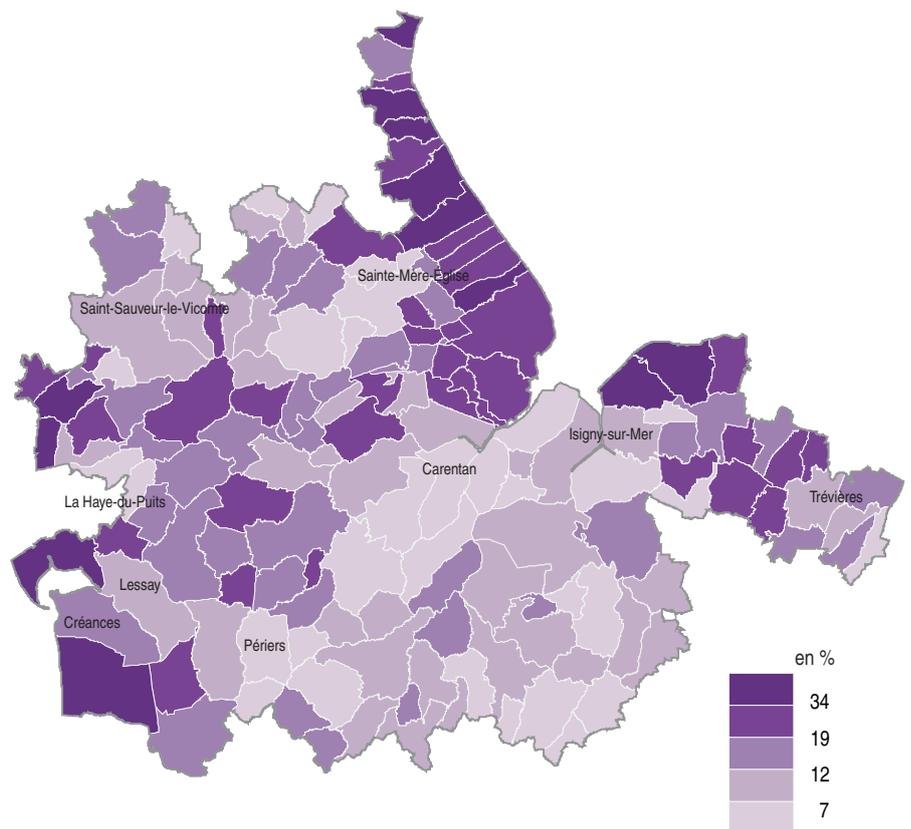
Les résidences secondaires représentent 16,3 % du parc des logements du parc des Marais du Cotentin et du Bessin. C'est le PNR où la proportion de résidences secondaires est la plus élevée. Elles sont logiquement plus implantées sur le littoral, où elles dépassent parfois 50 % des logements, comme à Pirou, Quinéville, voire 60 % à Ranenoville ou Saint-Germain-sur-Ay. Ce sont souvent des maisons de taille moyenne : un tiers d'entre elles comporte trois pièces et elles sont parfois sans confort (13 % d'entre elles n'ont pas de salle d'eau et 8 % pas de douche). De plus, contrairement aux autres Parcs, leur nombre augmente dans le PNR, notamment au Nord-Est. Cette tendance perdure depuis dix ans.

Dans le Parc, en 2011, 7,7 % des logements sont vacants. Cette proportion est proche de la vacance régionale mais moins importante que dans le parc Normandie Maine où ce taux atteint 11 %. Le taux de vacance est plus important dans les petits bourgs (le taux de vacance peut atteindre 18 %).

La proportion de logements vacants augmente depuis 1999. Elle est passée de 6 % à 7,7 % en douze ans et même de 5,9 % à 8,6 % dans les bourgs structurants. La majorité d'entre eux sont anciens et parfois sans confort - 16 % d'entre eux n'ont pas de salle d'eau et 11 % pas de douche - ce qui pourrait expliquer en partie leur vacance.

Avec un peu plus de 4 000 logements en 2010, le parc social représente 13,1 % des résidences principales du PNR. Les logements sociaux sont dans 80 % des cas des logements individuels, soit beaucoup plus que dans les deux autres parcs (41 % pour le PNR du Perche et 53 % pour le PNR Normandie Maine). Ces logements sociaux sont principalement localisés dans les grands bourgs.

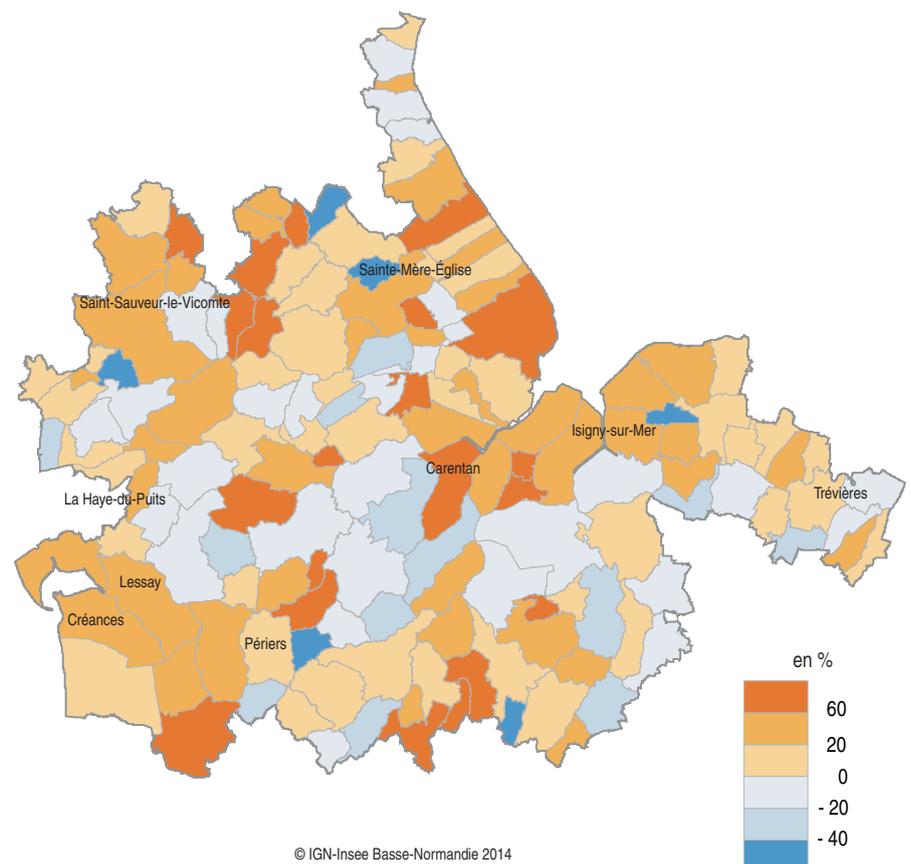
Part des résidences secondaires



© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

Source : Insee, recensement de la population 2010

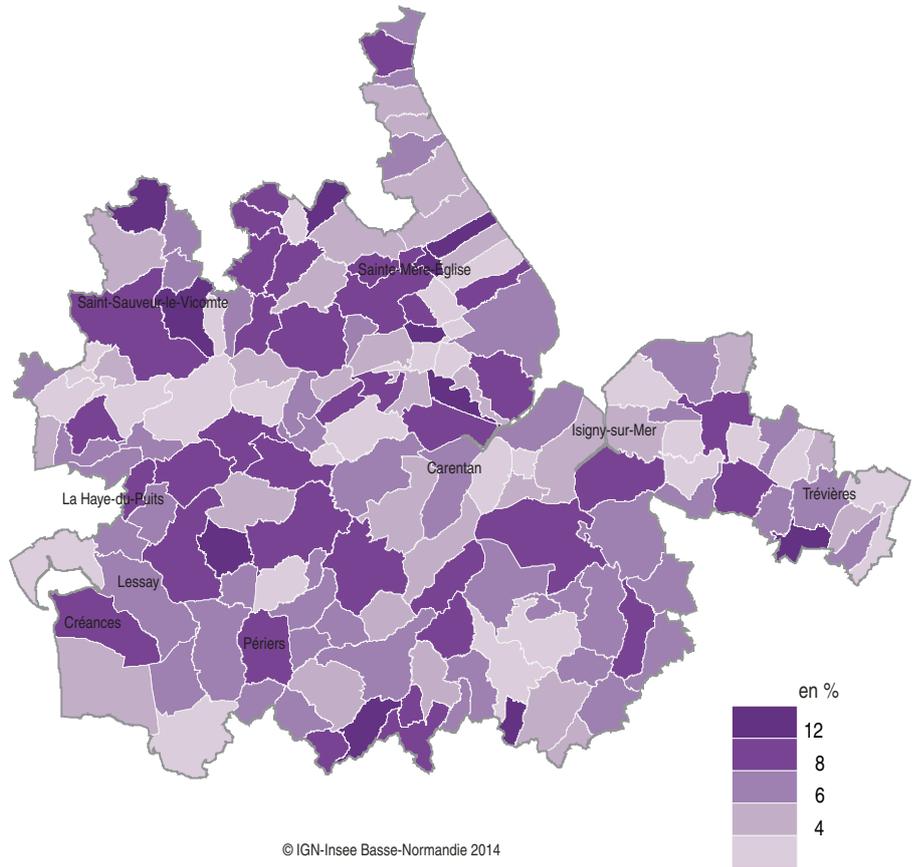
Évolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2010



© IGN-Insee Basse-Normandie 2014

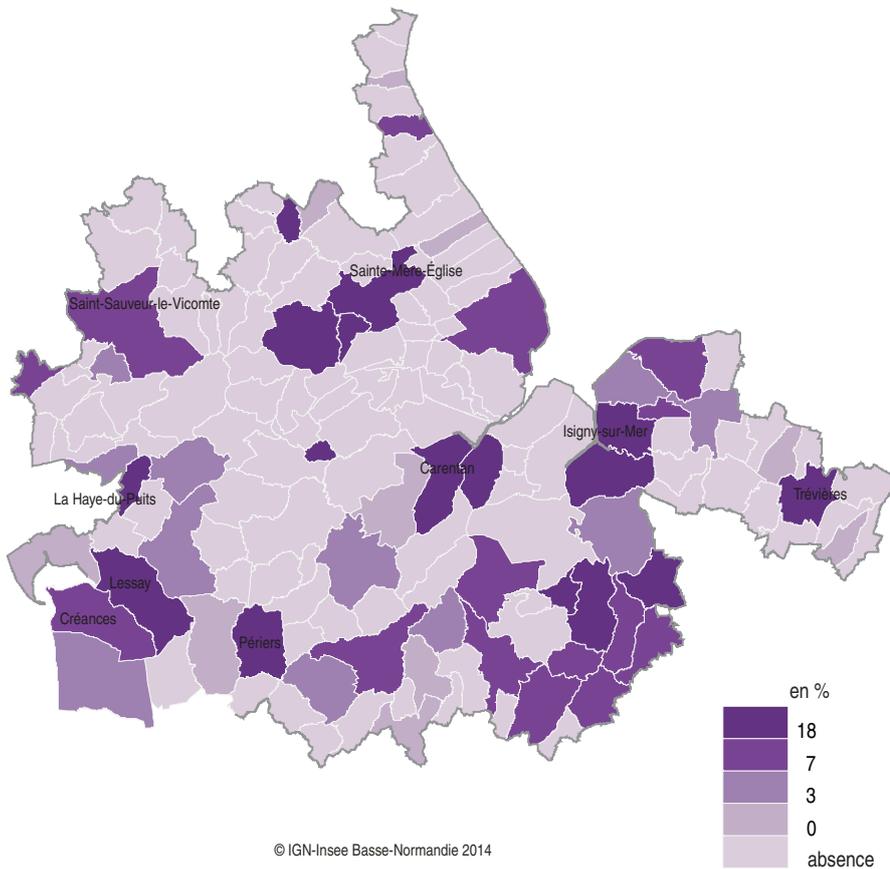
Source : Insee, recensement de la population 2010

Part des logements vacants dans le Parc



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale

Part des logements HLM parmi les résidences principales



Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation principale

2.3 - Un tiers des actifs résidents travaillent hors du Parc

à retenir

- ▶ La moitié des actifs du parc des Marais parcourent moins de 8,4 km pour aller travailler
- ▶ Quatre actifs sur cinq se rendent au travail en voiture quotidiennement
- ▶ Un ménage sur huit n'a aucune voiture, un sur dix en milieu rural

Cinq communes du Parc offrent plus de 1 000 emplois

Commune	Nombre d'emplois dans la commune	Emplois occupés par des personnes extérieures à la commune
Carentan	4 191	2 997
Lessay	1 658	1 299
Isigny-sur-Mer	1 500	1 006
Périers	1 324	999
La Haye-du-Puits	1 247	958

Source : Insee, recensement de la population 2010

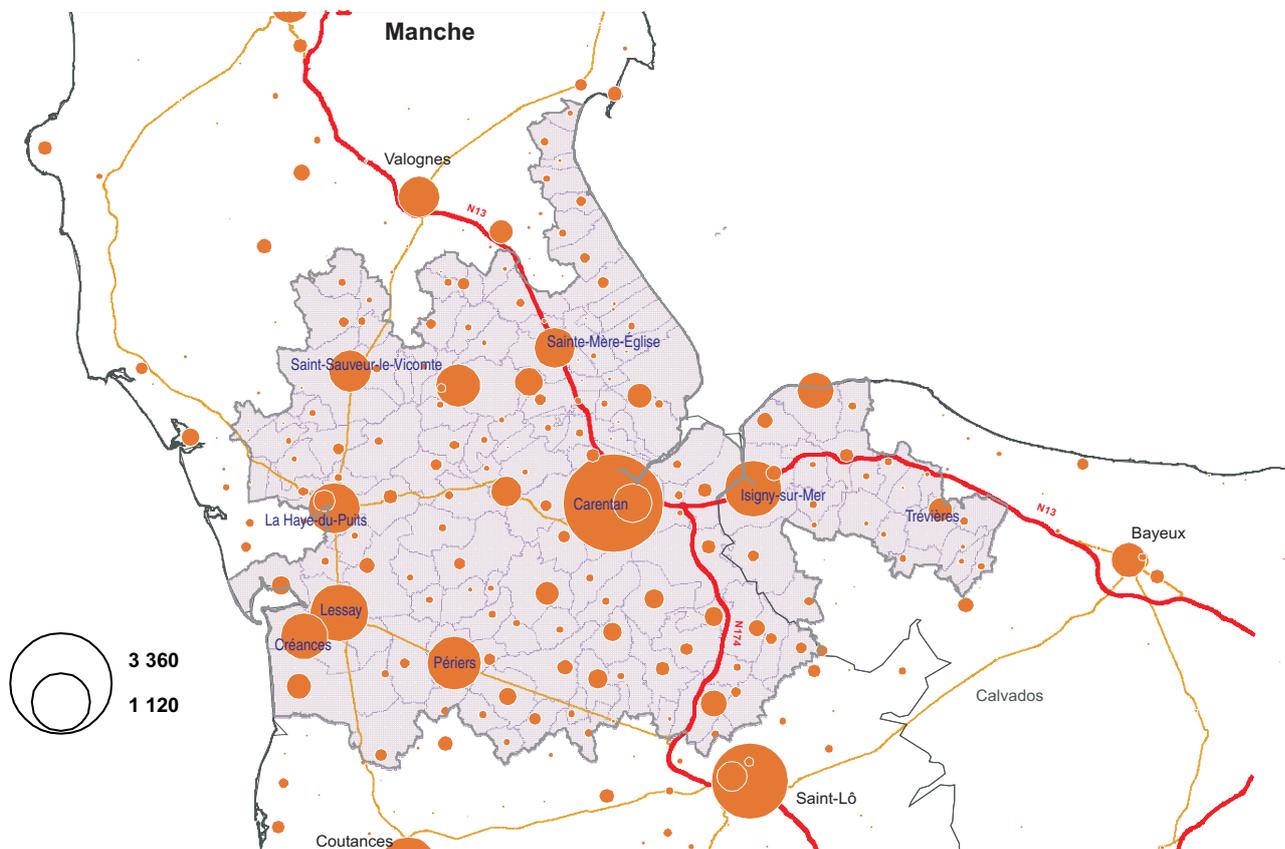
En 2010, le parc des Marais offre moins d'emplois qu'il n'abrite d'actifs occupés: 23 900 contre 28 600. Cet écart s'est accru au cours de la dernière décennie, accentuant le caractère résidentiel du Parc. Chaque jour, plus du tiers des actifs

résidents quittent le territoire pour aller travailler. Dans le sens inverse, les entrants sont près de deux fois moins nombreux : 5 500 contre 10 200 sortants.

D'ailleurs presque tous les échanges avec les aires urbaines voisines sont déficitaires. Les aires urbaines de Saint-Lô,

Cherbourg-Octeville et Coutances concentrent la grande majorité des échanges : la moitié des sortants s'y rendent pour travailler et un tiers des actifs venant travailler dans le PNR y vivent. Seuls les échanges avec Périers sont légèrement en faveur du Parc.

Lieu de travail des actifs résidant dans le Parc en 2010



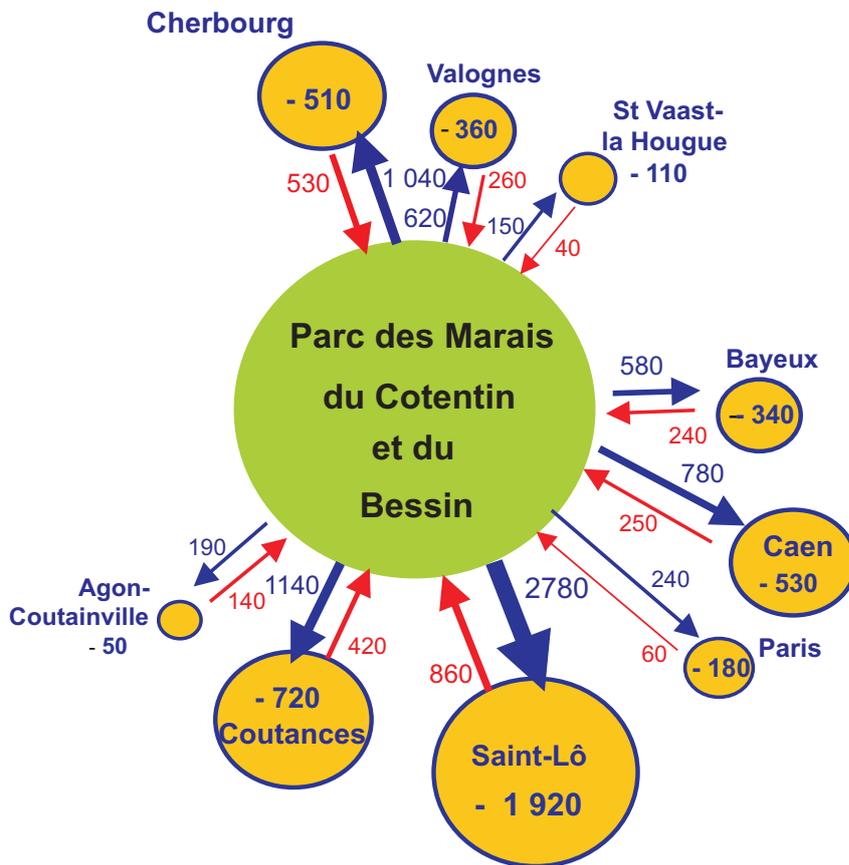
Source : Insee, recensement de la population 2010

Les actifs qui viennent travailler se rendent bien sûr vers les principaux pôles d'emploi du parc : Carentan, Lessay, Isigny-sur-Mer, Périers, La Haye du Puits, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Picauville qui offrent la moitié des emplois du territoire. Un tiers des actifs occupés qui vivent dans le Parc travaillent dans une autre commune du Parc. Enfin, de moins en moins d'actifs vivent et travaillent dans la même commune. En 2010, seuls 31 % des actifs sont dans ce cas. Ils étaient encore 39 % en 1999 et 65 % en 1982.

L'accroissement des déplacements quotidiens domicile-travail se poursuit donc, comme sur l'ensemble de la Basse-Normandie, légèrement accentué dans un territoire rural sensible au déclin de l'emploi agricole. Hormis les pôles structurants, seules quelques communes dont Sainte-Marie-du-Mont, très agricole, et Grandcamp-Maisy, où dominent pêche et conchyliculture, offrent un emploi sur place à plus de 45 % de leurs habitants.

Un employé sur trois réside et travaille dans sa commune alors que ce n'est le cas que d'un sur cinq chez les ouvriers, les cadres et les actifs exerçant une profession intermédiaire. Les ouvriers rejoignent surtout une autre commune de la zone à l'inverse des cadres et des professions intermédiaires qui exercent leur métier en dehors du Parc pour la moitié d'entre eux.

Les actifs résidant dans le Parc parcourent en moyenne près de 20 km pour se rendre à leur travail, soit 2 km de plus qu'en 1999. Ceux qui migrent chaque jour hors de leur commune de résidence vers leur lieu de travail parcourent en moyenne 28 km, 10 quand ils restent dans le PNR, 45 quand ils en sortent. Pour la moitié de ces navetteurs cependant, le trajet n'excède pas



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale

8,4 km, comme dans le parc Normandie Maine mais plus que dans celui du Perche (7,1 km).

Pour rallier leur lieu de travail, les actifs du Parc privilégient sans conteste la voiture (81 %). Même les actifs qui occupent un emploi dans leur commune de résidence utilisent pour moitié l'automobile (51 %), la marche à pied constituant une alternative (20 %). Les transports en commun ne sont utilisés que par 1 % des actifs.

Au total, dans le parc des Marais, 12,8 % des ménages ne possèdent pas de voiture. Si cette situation est peu handicapante en milieu urbain, elle l'est davantage en milieu rural où un ménage sur dix n'a pas de voiture. C'est un sur huit dans les communes rurales au niveau national.

2.4 - Une population proche des commerces et des services

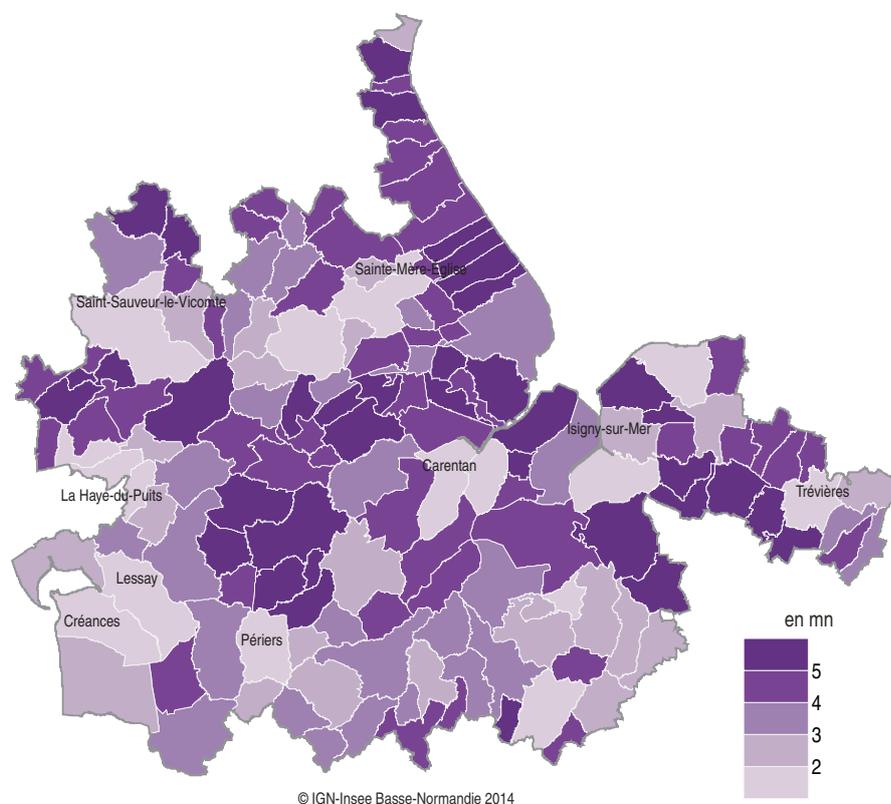
à retenir

- ▶ 18 pôles de proximité permettent aux habitants d'accéder à moins de trois minutes aux commerces et services de base
- ▶ Il faut 7 minutes en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire
- ▶ L'accès aux équipements de la gamme supérieure s'établit à 17 minutes en moyenne

De petite taille et de faible densité de population, les communes du Parc naturel comptent en moyenne assez peu de commerces et services. Une vingtaine d'entre elles ne disposent d'aucun équipement sur leur territoire. Une commune sur deux est sans commerce et deux sur trois ne disposent d'aucun service de santé de proximité (médecin généraliste, infirmier, dentiste, kinésithérapeute ou encore pharmacien). Le parc des Marais partage cette réalité avec l'ensemble des territoires ruraux bas-normands, mais de façon atténuée.

S'approvisionner, se soigner, utiliser des équipements de loisirs impose ainsi souvent aux habitants de se déplacer hors de leur commune de résidence, et donc de disposer d'un moyen de transport, individuel ou collectif. Pour autant, les résidents du parc ne sont pas éloignés des commerces ou services. En effet, le territoire se structure en un maillage de petites villes ou bourgs réunissant la plupart des commerces et services nécessaires à la vie de tous les jours. Dix huit communes disposent ainsi de suffisamment d'équipements courants (boulangerie, épicerie ou supérette, boucherie-charcuterie, écoles maternelle et élémentaire, médecin généraliste, artisans du bâtiment ...) pour répondre aux besoins quotidiens de leur population et de celle des communes proches. Ces communes, pôles de proximité, réunissent 44 % des habitants qui peuvent donc s'approvisionner "sur place". Des pôles extérieurs au parc tels Saint-Sauveur-Lendelin, Marigny, Hébécrevon, Saint-Clair-sur-Elle ou encore Le Molay-Littry sont parfois plus

Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité



Source : Insee, BPE 2012

proches que ceux du Parc pour les habitants en limite sud du territoire.

Pour les résidents du PNR, le temps d'accès moyen en voiture à l'ensemble de ces services de proximité n'atteint pas 3 minutes. Il varie selon les équipements, diminuant quand les commerces ou les services sont plus présents sur le territoire. Acheter son pain en boulangerie, réclame en moyenne moins de deux minutes mais se faire soigner les dents en nécessite 5, en moyenne toujours. Pour les habitants des communes sans cabinet dentaire, soit deux tiers de la population, le temps de trajet automobile pour se rendre chez le dentiste dépasse les 7 minutes. L'absence d'une boulangerie, qui concerne quatre habitants sur dix, peut parfois être supplée par un dépôt de pain chez un autre commerçant, voire une tournée du boulanger, éléments non pris en compte dans ce calcul.

Carentan, La Haye-du-Puits, Périers, Isigny-sur-Mer, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Lessay offrent de plus une gamme de

commerces et services moins fréquents tels que supermarché, magasin de vêtements, quincaillerie, station-service, vétérinaire, collège, pédicure.... Ces pôles de services dits intermédiaires ont un rôle attractif sur les communes alentour. A l'extérieur, Le Molay-Littry, Saint-Lô, Agneaux ou encore Montebourg polarisent aussi quelques communes du Parc.

Accéder à l'ensemble des équipements intermédiaires requiert en moyenne 7 minutes, soit un peu moins que dans l'espace rural bas-normand. Pour les habitants des communes plutôt tournées vers Saint-Lô, Le Molay-Littry ou Montebourg, le trajet peut excéder les 10 minutes.

Le territoire du Parc apparaît mieux doté en équipements intermédiaires et de proximité que la moyenne des communes rurales bas-normandes. Les taux d'équipements (nombre de commerces et services pour 10 000 habitants) y sont supérieurs, notamment dans le domaine commercial,

alimentaire ou non : boulangeries, bouche-
ries, supermarchés, magasins de vête-
ments, de bricolage ... Cet écart se ressent
sur les temps d'accès aux services, moi-
ndres pour les habitants du PNR que pour
les "ruraux" en général.

Pour les services et commerces les moins
fréquents tels les hypermarchés, les
établissements hospitaliers, les maternités,
les médecins spécialistes ou encore les
cinémas ... le PNR perd son avantage. Ces
équipements "supérieurs" tendent à ce
concentrer dans des grands pôles. Carentan
offre nombre de ces commerces et servi-
ces, tout comme Valognes ou Coutances à
proximité. Mais pour pouvoir consulter
certains médecins spécialistes en particu-
lier, il faut souvent rejoindre Saint-Lô ou
sa périphérie, voire Caen ou Cherbourg.

Les temps de trajet moyens pour accéder à
l'ensemble des équipements supérieurs
varient de 10 minutes pour les habitants de
Carentan ou de Pont-Hébert à 25 minutes
pour ceux de Saint-Germain sur Ay ou de
Canville-La-Roque. Comme dans l'espace
rural régional, la moyenne s'établit à 17
minutes, soit 5 de plus que pour l'ensemble
des Bas-Normands, urbains et ruraux
réunis.

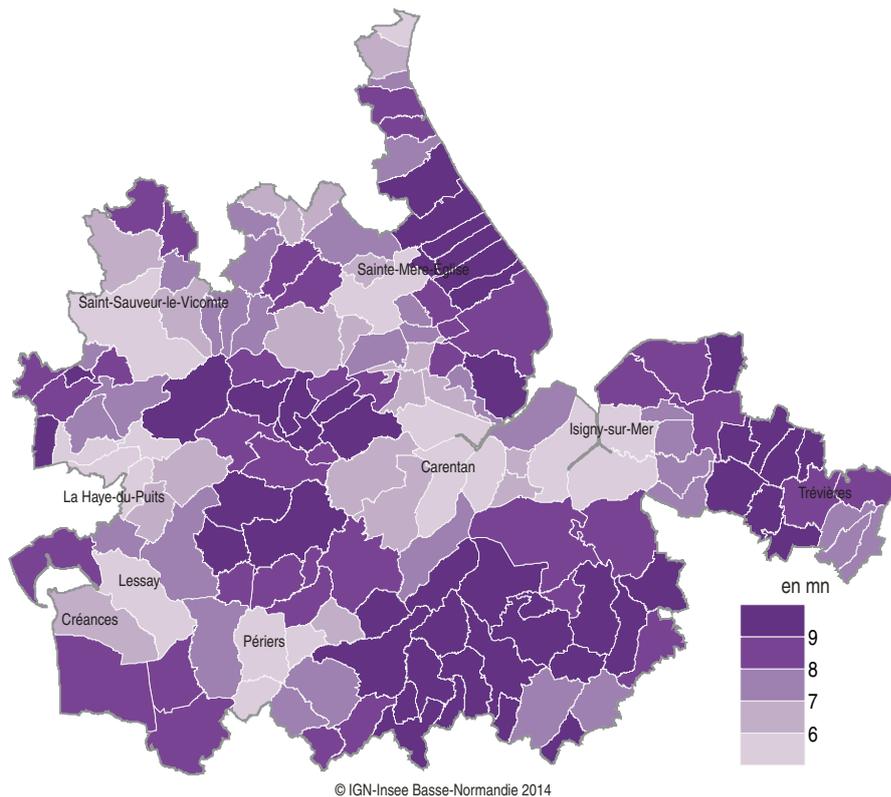
Quelle que soit la gamme considérée, les
temps d'accès aux différents équipements
sont homogènes pour les trois parcs natu-
rels de la région.

Dans l'ensemble, l'accès aux équipements
apparaît relativement aisé sur le territoire
du parc. Il suppose toutefois de disposer
d'un véhicule pour effectuer le déplacement
ou l'existence d'un réseau de transport en
commun suffisamment dense. Même faible,
l'éloignement des commerces et services
peut handicaper les foyers sans automobile,
plus fréquents dans les communes rurales
du PNR que dans le milieu rural
bas-normand (10 % contre 8 %).

Les pôles de proximité (hors pôles intermédiaires et supérieurs)

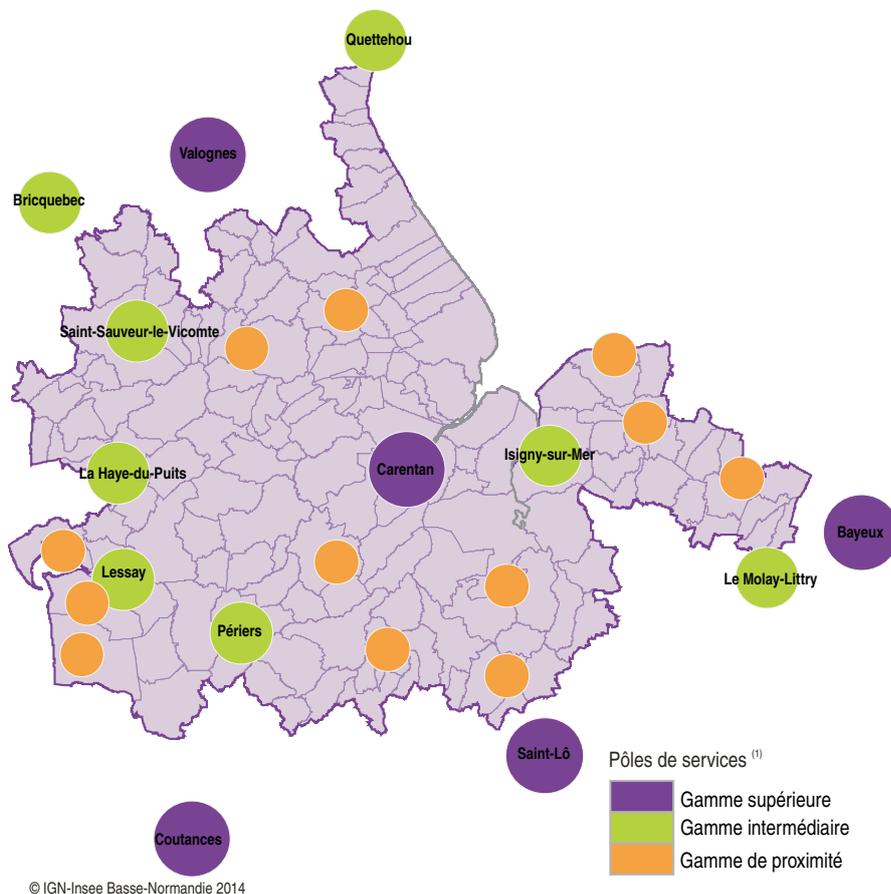
- Créances
- Grandcamp-Maisy
- La Cambe
- Picauville
- Pirou
- Pont-Hébert
- Rémilly-sur-Lozon
- Sainte-Mère-Eglise
- Sainteny
- Saint-Germain-sur-Ay
- Saint-Jean-de-Daye
- Trévières

Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire



Source : Insee, BPE 2012

Pôles de services



(1) cf annexe
Source : Insee, BPE 2012

3 - Les emplois dans le Parc

Territoire rural et de bord de mer, le parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin offre un emploi sur quatre dans l'agriculture, la pêche ou l'industrie agroalimentaire, soit 6 000 emplois. Les IAA regroupent 2300 emplois principalement dans l'industrie laitière mais aussi dans l'industrie du poisson ou du légume. D'autres industries sont aussi implantées, faisant du Parc un territoire plutôt industriel. La construction demeure un secteur dynamique, toutefois marqué par la crise. Le commerce regroupe 15 % des actifs en emploi dont un quart de non salariés, symbole d'un petit commerce traditionnel fortement implanté. Les services sont en revanche bien moins développés que dans les autres parcs, notamment les services non marchands.

3.1 - Un territoire en quête d'un nouvel équilibre

à retenir

- ▶ 24 000 emplois en 2010
- ▶ Un quart des emplois dépendent de l'agriculture, la pêche ou les IAA (9,3 % en région)
- ▶ Le renouveau de 1999-2007 est freiné par la crise de 2008-2009

Le parc des Marais est un territoire rural et de bord de mer. Sans surprise, l'agriculture, la pêche et les industries de transformation des produits de la terre et de la mer y affichent une prépondérance incontestable. Ensemble, ces secteurs offrent en effet un emploi sur quatre dans le Parc, alors que la proportion est de 9,3 % seulement en Basse-Normandie, et de 21 % dans l'ensemble de l'espace rural bas-normand⁽¹⁾.

Presque à égalité, viennent ensuite les services non marchands : éducation, action sociale, santé, administration.

3.1.1- Une évolution considérable en quelques dizaines d'années

Cette spécificité économique encore partagée avec la plupart des territoires ruraux s'est bien sûr considérablement érodée au fil du temps.

A la fin des années soixante-dix, la production agricole et la pêche concentraient à elles-seules un emploi sur deux, l'industrie et la construction pesant un quart des emplois, comme le tertiaire⁽²⁾. Il y a trente ans, la part de l'agriculture était réduite à 35 %, l'industrie grimpeait à 28 %, mais, surtout, le tertiaire se développait à grande vitesse, atteignant déjà 37 % des emplois (26 % seulement en 1968)⁽³⁾. Dans les années quatre-vingt-dix, la grande mutation avait fait son œuvre. L'agriculture et la pêche, définitivement, ne pourraient plus

(1) L'espace rural est défini ici comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une "unité urbaine", les unités urbaines étant des ensembles de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

(2) Recensement de la population, 1968

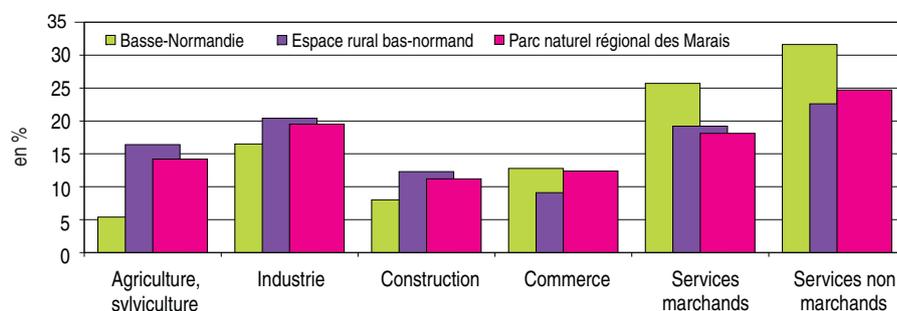
(3) Recensement de la population, 1982

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2010

Secteur d'activité	Parc des Marais du Cotentin et du Bessin		Basse-Normandie	Espace rural bas-normand
	Nombre	%	%	%
Agriculture, sylviculture, pêche	3 416	14,2	5,4	16,4
dont Agriculture	2 837	11,8	4,8	15,8
Pêche aquaculture	571	2,4	0,4	0,6
Industrie	4 698	19,5	16,5	20,4
Agroalimentaire	2 657	11,0	3,9	4,9
dont Secteur artisanal ^(*)	378	1,6	1,1	1,1
Agro-industrie	2 279	9,4	2,8	3,8
Construction	2 697	11,2	8,0	12,3
Commerce	2 989	12,4	12,8	9,1
Services marchands	4 379	18,1	25,7	19,2
dont Hôtellerie restauration	679	2,8	3,7	3,2
Soutien aux entreprises	1 453	6,0	8,3	6,4
dont intérim	549	2,3	2,0	1,5
Services marchands hors intérim	3 830	15,9	23,7	17,7
Services non marchands	5 953	24,6	31,6	22,6
Ensemble	24 132	100,0	100,0	100,0

(*) Boulangerie, pâtisserie, charcuterie

La structure des emplois par grand secteur en 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010

Évolution de l'emploi salarié entre 2003 et 2011

Secteur d'activité	2003	2007	2008	2009	2010	2011
Industrie	100,0	97,4	97,3	94,4	92,8	94,0
dont agroalimentaire ^(*)	100,0	95,1	92,1	89,4	88,8	92,4
hors agroalimentaire	100,0	101,3	106,1	102,9	99,8	96,8
Construction	100,0	117,9	123,0	119,1	120,2	116,6
Commerce	100,0	99,4	97,6	95,7	97,9	95,7
Services marchands	100,0	119,1	113,9	110,6	114,2	113,0
Services non marchands ^(**)	100,0	99,2	93,8	94,1	91,7	92,8
Tertiaire	100,0	104,1	99,7	98,6	98,7	98,5
Total hors agriculture	100,0	103,7	101,6	99,6	99,4	99,2

(*) Y.c. secteur artisanal (boulangerie, pâtisserie, charcuterie)

(**) Éducation, santé, action sociale, administration

Champ : salariés, hors agriculture, pêche et particuliers-employeurs

Source : Insee, CLAP

assurer un emploi à la majorité de la population et c'est le tertiaire qui était appelé à prendre le relais, l'industrie et la construction restant très présentes avec une part d'emplois oscillant autour de 30 %.

En fait, le parc des Marais évolue de la même façon que les autres territoires, mais les phénomènes sont plus ou moins précoces (et intenses) selon les structures d'emploi. Ainsi, les courbes de l'emploi de l'agriculture, de l'industrie et de la construction, et du tertiaire, s'entrecroisent (l'emploi agricole passant en dessous de l'emploi tertiaire, notamment) seulement à la fin des années quatre-vingt dans l'espace rural bas-normand. Territoire rural, le Parc est un peu "en avance" : les courbes s'entrecroisent dès la fin des années quatre-vingt. Quant à la Basse-Normandie, c'est au milieu des années soixante que le phénomène est observé.

3.1.2 - Baisse du nombre d'emplois et modification des emplois

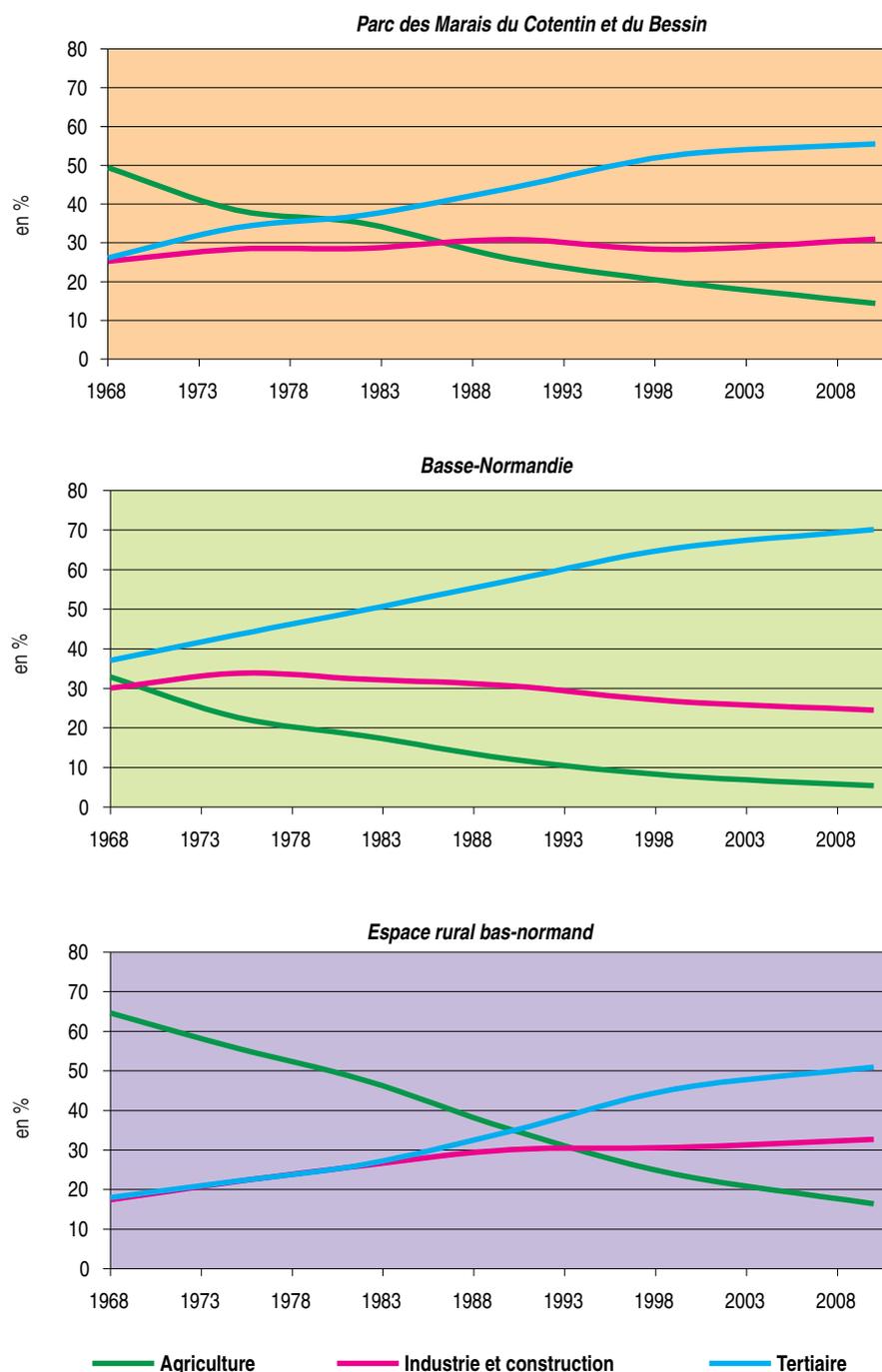
Le premier effet de cette grande mutation est la baisse du nombre total d'emplois. En 1968, le territoire correspondant au parc des Marais d'aujourd'hui comptait 30 000 emplois. Il y a trente ans, à force de concentration agricole et d'exode rural, ce nombre avait baissé à 24 800. La baisse s'est poursuivie dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, la croissance des emplois dans le tertiaire étant inférieure aux pertes d'emplois agricoles tandis que l'industrie payait le prix de restructurations d'ampleur. A la fin des années quatre-vingt-dix, le nombre d'emplois était passé sous la barre des 22 000.

Le deuxième effet, conséquence aussi du premier, est l'augmentation des distances entre emplois et domiciles. Si les emplois agricoles sont, dans leur grande majorité, des emplois "sur place", les nouveaux emplois, surtout dans les services, ne le sont pas nécessairement. Ces nouveaux emplois, quand ils sont localisés dans le Parc, sont occupés pour partie par des actifs éloignés. De plus, nombre d'actifs résidant dans le Parc occupent un emploi à l'extérieur du Parc, l'agriculture n'offrant plus les très nombreux emplois sur place d'antan. La croissance des infrastructures de communication a accompagné et même facilité cette grande transformation des quarante dernières années.

3.1.3 - Un nouvel équilibre

Les dix dernières années sont celles d'un certain renouveau, très contrarié par la crise économique de 2008-2009. La croissance de l'emploi est notable de 1999 à

Évolution de l'emploi par grand secteur d'activité



Source : Insee, recensements de la population 1968 à 2010, base SAPHIR

2007⁽⁴⁾, mais tous les secteurs d'activité souffrent de la récession de 2008-2009, même si c'est à des degrés divers. Pourtant, en 2010, le nombre d'emplois total dépasse les 24 000, la baisse des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix étant en passe d'être effacée⁽⁵⁾. Un nouvel équilibre tend à s'affirmer avec :

- le maintien d'un fort secteur en production agricole et pêche, même si, globalement le nombre d'emplois continue à y baisser ;

(4) L'exploitation du fichier CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) permet de constater la progression de l'emploi salarié sur la période 2003 à 2007. Ce fichier n'est pas disponible avant 2003.

(5) Entre 1999 et 2010, l'emploi recensé dans les communes du Parc augmente de 9,8 %. Toutefois, la définition d'un « emploi » a changé entre les recensements de 1999 et 2010. A partir de 2004, les enquêtes de recensement appréhendent mieux les emplois « occasionnels ou de courte durée ». Une partie de l'augmentation de 9,8 % s'explique donc par le changement de définition. En Basse-Normandie, l'effet "définition" peut être estimé à 1,7 points. En déduisant cet effet « définition » de l'évolution brute, il reste que l'évolution de l'emploi dans le Parc entre 1999 et 2010 peut être estimée à + 5,7 %. Elle est très voisine de celle enregistrée en Basse-Normandie (+ 5,5 %).

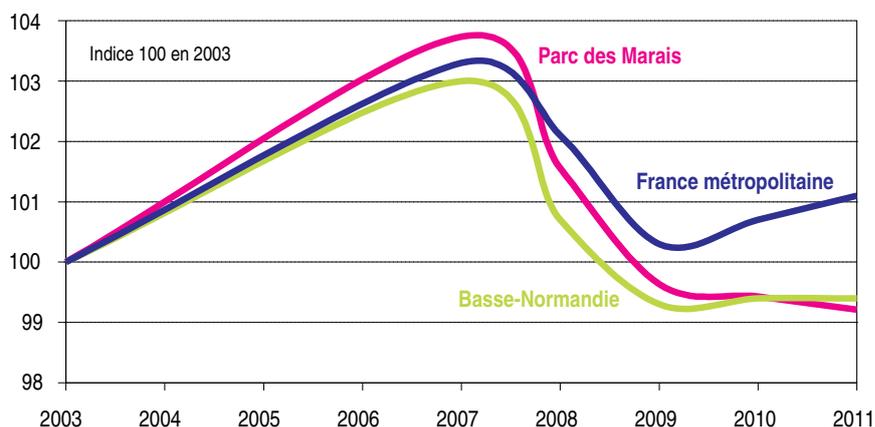
- la poursuite de la tertiarisation de l'économie, avec le développement des services marchands aux particuliers comme aux entreprises, l'emploi dans les services non marchands étant, lui, en net repli ;

- la consolidation de puissants secteurs industriels, mais dans un contexte toujours marqué par le recul régulier des effectifs (la crise de 2008-2009 ayant joué un rôle d'accélérateur) notamment dans l'agro-industrie ;

- un secteur de la construction dynamique, avec, successivement, une période d'euphorie jusqu'en 2008, puis un recul somme toute limité pendant la crise, mais dont le prolongement inquiète.

Au final, loin de s'enfoncer dans la spirale de la désertification comme conséquence du repli de l'agriculture, le Parc affiche un exemple de diversité économique à faire fructifier pour conserver de nombreux emplois sur place.

La structure des emplois par grand secteur en 2010



Champ : salariés, hors agriculture, pêche et particuliers-employeurs

Source : Insee, CLAP et estimations d'emploi localisées

3.2 - Une industrie dominée par l'agro-industrie

à retenir

- ▶ 4 700 emplois industriels, soit un emploi sur cinq
- ▶ Un emploi industriel sur deux est dans l'agro-industrie
- ▶ Après avoir fortement souffert de restructuration, l'industrie de transformation du lait offre 880 emplois
- ▶ Essor de l'industrie légumière : 770 emplois en 2010
- ▶ Industrie du poisson : 300 emplois

L'industrie offre 4 700 emplois sur le territoire du Parc, soit presque un emploi sur cinq. En Basse-Normandie, région plutôt industrielle, malgré le recul prononcé de ce secteur depuis le début des années 2000, la proportion n'est que de 16,5 %. En matière d'activité industrielle, le Parc n'est cependant pas une exception, puisque la proportion atteint aussi 20 % dans l'espace rural bas-normand.

À ces 4 700 emplois, il convient d'ajouter une part importante des emplois intérimaires, relativement nombreux dans le Parc (550 au recensement de la population de 2010)⁽¹⁾.

3.2.1 - L'agro-industrie

Cette forte présence de l'industrie est liée à l'implantation de l'agro-industrie. Celle-ci concentre 2 280 emplois (9,4 % de l'emploi total, contre 2,8 % en Basse-Normandie et 3,8 % dans l'espace rural bas-normand), sans compter le secteur artisanal (boulangerie, charcuterie, pâtisserie, soit 380 emplois) et les emplois intérimaires dans les usines de transformation.

Le Parc est un territoire rural où la production agricole et la pêche sont une tradition, mais il se signale aussi par son industrie de transformation très développée, ce qui constitue un point fort. La transformation

sur place des produits de la terre et de pêche est un enjeu important pour les territoires ruraux et les littoraux, dans la mesure où cette transformation est créatrice de valeur ajoutée et favorise les activités induites (transport, commercialisation...). En la matière, la Bretagne a une longueur d'avance sur la Basse-Normandie. En Basse-Normandie, le territoire du Parc est lui-même plutôt bien placé. Ainsi, dans le Parc, pour cent emplois dans l'agriculture ou la pêche, on compte 67 emplois dans la valorisation de la production primaire, contre 23 seulement en moyenne dans l'ensemble de l'espace rural (et 53 pour l'ensemble de la Basse-Normandie).

L'agro-industrie du Parc apparaît très diversifiée pour un territoire de taille modeste. Son socle, comme il se doit dans un espace inscrit dans des bassins de production laitière importante, reste l'industrie de transformation du lait, avec 880 emplois.

3.2.2 - L'industrie laitière

En Basse-Normandie, cette industrie traditionnelle s'est considérablement restructurée en vingt ans, perdant beaucoup d'emplois. La plupart des laiteries indépendantes ont été reprises par de grands groupes concentrant la production sur un nombre restreint de sites. Le Parc en a fait les frais, avec, dans les années 2000, la fermeture de la SNC fromagère d'Isigny-sur-Mer (une centaine de salariés fin 2003) et de la Société fromagère des Veys (80 salariés fin 2003), deux unités du groupe Lactalis. Pour sa part, l'établissement Mont Blanc de Chef-du-Pont (160 salariés) a été repris par des investisseurs britanniques après le désengagement de Nestlé, et les emplois s'y maintiennent depuis dix ans après avoir culminé à 200 à la fin des années quatre-vingt-dix.

A l'exception de Mont Blanc, ce sont des entreprises locales qui font la réputation de l'industrie laitière du Parc et portent des perspectives de croissance associant tradition et ouverture sur le monde. A commencer par l'emblématique Coopérative Isigny-Sainte Mère. Son établissement d'Isigny-sur-Mer employait 370 salariés à la fin des années quatre-vingt et a connu une croissance presque ininterrompue depuis. Fin 2011, l'effectif atteignait 530 salariés. L'entreprise possède par ailleurs un second établissement à Chef-du-Pont (60 salariés). Alors que la croissance du

marché intérieur reste faible, cette entreprise, à l'image d'autres groupes laitiers, s'attaque aux marchés extérieurs pour s'assurer de nouveaux débouchés. Elle vient d'annoncer l'engagement de 50 millions d'euros pour développer ses capacités de production de lait infantile, notamment à destination du marché chinois. Selon l'entreprise, ce projet devrait être mené à terme en 2015 et permettra la création d'une centaine d'emplois. Par ailleurs, le Parc accueille un établissement d'une autre entreprise du secteur à forte notoriété et ancrée dans la Manche : la coopérative Les Maîtres Laitiers du Cotentin (une trentaine de salariés à Tribehou). Enfin, la Laiterie Fromagerie du Val d'Ay complète la liste des entreprises du secteur laitier en croissance sur le Parc. Ses effectifs, à Lessay, sont passés de 70 salariés fin 2003 à une centaine fin 2011. De taille plus modeste, cette PME mise sur une production "haut de gamme" de tradition (camembert au lait cru...).

Outre l'industrie laitière, le Parc possède deux atouts majeurs pour son développement économique : les filières légumes et poisson, deux points forts dans la récente diversification de l'agroalimentaire bas-normand.

3.2.3 - L'industrie légumière

En Basse-Normandie, la transformation industrielle des légumes a pris de l'essor à la fin des années quatre-vingt et dans les années quatre-vingt-dix seulement. Le groupe coopératif Agrial est le moteur principal de la constitution d'une filière légumes forte permettant la valorisation de la production locale, du Val-de-Saire au Pays de Lessay et à la Baie du Mont Saint-Michel. Le Parc bénéficie à plein des succès de cette filière qui emploie localement 770 salariés, hors personnels temporaires.

La première gamme, c'est-à-dire les produits frais (marque commerciale Priméale), occupe près de 200 salariés à Créances, de la production à l'administration et au conditionnement. En aval dans la filière, c'est en 1985 que Soleco, qui a rendu célèbre la salade prête à l'emploi en sachet (la quatrième gamme : les produits frais crus conditionnés en sachet plastique), avec la marque Florette, est entrée dans le groupe Agrial. Le produit a été très rapidement adopté par les consommateurs. Le site de production de Lessay, ouvert en 1987 avec 300 salariés, emploie désormais

(1) En France, en moyenne en 2010, 44 % des intérimaires travaillaient en fait dans l'industrie. En retenant ce taux moyen, on peut considérer que l'industrie du Parc en 2010 concentre 4 700 emplois permanents et environ 240 emplois temporaires.

520 personnes. A son tour, Créaline, à l'origine une petite entreprise familiale à Quetteville-sur-Sienne, est entrée dans la filière légumes du groupe Agrial. Sa production de cinquième gamme (produits cuits prêts à l'emploi : purées, soupes...) a été relocalisée à Lessay en 2010, avec une cinquantaine de salariés.

3.2.4 - L'industrie du poisson

L'industrie du poisson est le troisième pôle de l'agro-industrie du Parc. Si cette industrie peut paraître encore peu développée en Basse-Normandie, région pourtant bordée de 470 km de côtes, c'est sur le territoire du Parc, à Carentan, qu'elle tend à se concentrer, occupant 300 salariés.

Alliance Océane, du groupe Soparind Bongrain, employait 250 salariés à Carentan fin 2011. La croissance de l'entreprise a été rapide au tournant du siècle, les effectifs ayant triplé en vingt ans, culminant à 330 personnes. Mais l'entreprise a subi les effets de la crise et l'activité s'est ralentie en 2009. A côté de ce géant de l'agroalimentaire, à Carentan également, la société

Mer et Terroir emploie quant à elle une cinquantaine de salariés. Elle est spécialisée dans la transformation de divers produits marins, dont les coquillages et les crustacés.

3.2.5 - Les autres industries agricoles et alimentaires

Quelques entreprises ont une activité sur d'autres créneaux. Certaines de ces activités sont présentes de longue date. Ainsi, en reprenant en 2006 les activités agroalimentaires de Degussa, une entreprise allemande, le groupe américain Cargill s'est installé au cœur du Parc, à Baupré, et poursuit la fabrication d'ingrédients alimentaires. Si l'activité était plutôt en croissance jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, l'établissement employant alors jusqu'à 380 salariés, les effectifs ont été réduits ensuite. Fin 2011, les effectifs étaient de l'ordre de 300 personnes. D'autre part, dans la confiserie, Dupont d'Isigny, installé à Carentan en 1995, maintient la tradition du caramel et des bonbons après son acquisition par le groupe Sucralliance en 2006. L'établissement emploie 70 salariés.

Le succès de l'entreprise Gel Manche, une PME âgée de trente ans dont l'actionnaire principal est une holding belge, est unique et plus récent. Cette entreprise, qui a démarré dans la fabrication de salades composées ou de terrines de poissons, a réussi sa croissance sur le créneau de la fabrication de plats préparés spéciaux pour les hôpitaux et les maisons de retraite grâce à ses efforts de recherche en nutrition. Fin 2011, elle employait plus de 120 salariés à Carentan, contre seulement 44 en 2000.

Au final, dans le Parc, l'agro-industrie présente une diversité peu banale. Elle est à la fois adossée à la tradition laitière et ouverte aux potentialités de développement sur les nouveaux créneaux des légumes, du poisson et des plats préparés. Si de grands groupes sont bien présents (Bongrain, Cargill...), elle est loin d'être sous leur domination exclusive. Au contraire, des entreprises ancrées dans la région, organisées sous forme coopérative (Agrial, Isigny-Sainte Mère...) en sont le moteur. Cette agro-industrie représente à coup sûr un atout déterminant pour l'économie locale et aussi pour l'agroalimentaire bas-normand.

3.3 - Les autres industries

Hors agro-industrie, l'industrie offre 2 000 emplois dans le Parc (8,5 % de l'emploi total, contre 12,6 % en Basse-Normandie). Les branches représentées sont très diverses. Les principales sont le verre et la plasturgie, qui offrent 380 emplois salariés, la métallurgie et fabrication de machines et de biens d'équipements électriques (380 emplois salariés) et l'imprimerie (240 emplois salariés). Les entreprises concernées sont installées de longue date, et ont connu des trajectoires heurtées, selon le secteur et la conjoncture.

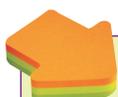
Certaines affichent un net repli de l'emploi, à l'image d'une industrie nationale fortement touchée par la crise. C'est le cas de la verrerie d'art Aurys, qui appartient au

groupe Saint-Gobain. Ses effectifs n'avaient cessé de croître, du milieu des années quatre-vingt dix jusqu'à la crise 2008, passant de moins de cent salariés à plus de 300 fin 2003. Mais une baisse notable est intervenue en 2010 et, fin 2011, l'établissement n'employait plus que 220 salariés. Trajectoire semblable pour l'imprimeur CPC Cotentin de La Haye-du-Puits. Alors que les effectifs étaient plutôt en croissance à la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années 2000, ils baissent lentement depuis quelques années (130 salariés fin 2011). Troisième établissement par la taille, parmi cet ensemble d'industriels, Mecagest (120 salariés fin 2011 à Saint-Sauveur-le-Vicomte) maintient pour

sa part ses effectifs, les augmentant même ces dernières années. Mecagest, fabricant de composants chaudronnés et de divers conteneurs, est l'un des deux établissements d'une filiale d'Areva, l'autre étant implanté à Valognes. Mecagest travaille pour Areva, dans un secteur relativement à l'abri des oscillations de la conjoncture, mais livre aussi à des donneurs d'ordre externes au groupe.

Outre ces trois entreprises, le Parc accueillait fin 2011 une vingtaine de petits établissements industriels employant chacun entre 20 et 77 salariés (et au total près de 700 salariés).

3.4 - Un secteur de la construction dynamique mais secoué par la crise



à retenir

- ▶ 2 700 emplois
- ▶ Recul de l'emploi salarié de 5,2 % entre 2008 et 2011

La construction offre 2 700 emplois sur le territoire du Parc (hors intérimaires), soit 11,2 % de l'emploi total, contre 8 % en Basse-Normandie. La construction est donc un secteur très développé dans le Parc, comme dans l'espace rural en général, où le secteur compte pour 12,3 % des emplois.

Les artisans employant quelques salariés et les travailleurs indépendants n'employant aucun salarié représentent un cinquième des emplois du secteur.

Globalement, la construction a fortement crû en effectifs salariés jusqu'en 2008. La croissance atteint 23 % en cinq ans, entre fin 2003 et fin 2008 (contre + 14 % en Basse-Normandie sur la même période). Les années suivantes sont difficiles, et le secteur n'est pas encore sorti du marasme provoqué par la crise immobilière. Les effectifs salariés ont reculé de 5,2 % entre fin 2008 et fin 2011, exactement comme en Basse-Normandie. La consolidation des micro-entreprises dans la construction est un enjeu aussi fort dans le Parc que

dans les autres territoires, notamment ruraux.

La plupart des métiers du bâtiment offrent leurs services dans le Parc. Les effectifs les plus importants sont dans la maçonnerie et le gros œuvre (580 emplois). Les emplois dans la finition sont également nombreux : 480 dans la menuiserie bois ou PVC, 280 dans la couverture, 190 en peinture et en vitrerie. Enfin, on dénombre quelque 350 emplois dans l'installation eau-gaz-électricité, équipements thermiques et climatisation.

3.5 - Commerce : une emprise plus forte du petit commerce traditionnel

à retenir

- ▶ 3 370 emplois (y compris secteur artisanal de l'agro-alimentaire)
- ▶ 31 emplois pour 1 000 habitants contre 43 en Basse-Normandie
- ▶ 24 % des emplois sont non salariés avec les petits commerces traditionnels

Le secteur du commerce propose près de 3 000 emplois dans le parc des Marais, 3 370 si l'on inclut le secteur artisanal de

l'agroalimentaire (boulangerie, pâtisserie et charcuterie artisanales).

En proportion, l'emploi dans le commerce est aussi important dans le Parc qu'en Basse-Normandie, avec 14 % de l'emploi total. Toutefois, rapportés à la population, les emplois dans le commerce de détail sont en dessous de la moyenne régionale : 31 emplois pour mille habitants dans le Parc, 43 emplois pour mille habitants en Basse-Normandie (et 13 seulement pour l'ensemble de l'espace rural bas-normand).

Les proportions des effectifs dans la grande distribution sont très proches : 17,6 % dans le Parc et 16,5 % en Basse-Normandie. Mais, en raison du caractère rural du territoire, cette grande

distribution est assurée par plusieurs supermarchés dans le Parc, tandis qu'en Basse-Normandie, les effectifs des hypermarchés (implantés dans les périphéries des villes) dépassent largement ceux des supermarchés. En matière de grande distribution, le Parc est largement mieux doté que l'espace rural bas-normand.

Le petit commerce traditionnel tient une place importante dans le Parc, ce qui explique une proportion d'emplois non salariés nettement plus forte : 24 % dans le Parc, contre 16 % en Basse-Normandie.

Les chiffres de l'emploi dans le commerce

Secteur d'activité	Parc des Marais du Cotentin et du Bessin				Basse-Normandie	Rural bas-normand
	Emplois salariés	Emplois non salariés	Ensemble			
			Nombre	%	%	%
Commerce de détail	1 651	619	2 271	67,4	63,0	55,3
<i>dont</i> Artisanat alimentaire	221	157	378	11,2	7,9	11,2
<i>Grande distribution</i>	579	12	591	17,6	16,5	7,9
<i>Autre commerce de détail</i>	851	450	1 301	38,7	38,7	36,2
Commerce de gros	550	96	646	19,2	23,3	29,6
Commerce et réparation d'automobile	350	99	450	13,4	13,8	15,1
Ensemble	2 552	815	3 366	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2010

3.6 - Les services : un point faible dans le Parc

à retenir

- ▶ 41 % des emplois (55 % en région)
- ▶ Une offre touristique dominée par les campings mais peu employeuse
- ▶ 6 000 emplois dans les services non marchands, soit 24,7 % de l'emploi total

Corollaire de la forte présence de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-industrie, le modeste développement des services est une caractéristique du tissu économique du Parc. Hors intérim⁽¹⁾, les services concentrent en effet moins de 41 % des emplois du Parc, contre plus de 55 % en Basse-Normandie (43 % et 57 % intérim compris).

En la matière, le Parc n'est toutefois pas une exception. Il ressemble à beaucoup de territoires ruraux qui ne sont pas des lieux de prédilection pour le développement de nouvelles activités économiques, pas plus de l'industrie d'innovation que des services⁽²⁾.

Globalement, la croissance des emplois dans les services est cependant une réalité, dans le Parc comme ailleurs. La part des services passe ainsi de 33 % en 1990 à 40 % en 1999 puis 43 % en 2010 dans le Parc (45 %, 52 % et 57 % en Basse-Normandie). Mais cette croissance reste limitée pour plusieurs raisons :

- les activités de transports de marchandises et de soutien aux entreprises (conseil, assistance, services opérationnels), sont limitées par le fait que le tissu productif est plutôt constitué d'entreprises de petite taille, peu engagées dans le processus d'externalisation de fonctions de service, processus qui accompagne le recentrage sur le cœur de métier propre aux grandes entreprises ;

- les retombées de l'activité touristique dans le cœur de filière, en terme d'emplois, restent faibles, par comparaison avec d'autres zones touristiques de la région (Côte Fleurie...);

Transports et activités de soutien

Activités	Nombre d'emplois
Transports	640
dont transport routier de marchandises	370
Banque, assurances, immobilier	480
Activités de soutien (*)	900
dont activités juridiques et comptables	170
nettoyage industriel	120
aménagement paysager	140
activités de conditionnement	90
activités vétérinaires	40

Source : Insee, recensement de la population 2010

(*) Hors intérim

- les services non marchands (éducation, santé, action sociale, administration publique) n'ont pas la place qu'ils occupent dans les grandes agglomérations, où ils ont tendance à se concentrer et, de plus, les emplois dans ce secteur diminuent.

3.6.1 Les services de transport et autres soutiens aux entreprises

Quelques entreprises de transport routier de fret sont installées dans le Parc. La plus importante, le groupe Demeautis, emploie environ 130 salariés à Saint-Hilaire-Petitville, là où il a été créé, à proximité de la N13. Les Transports Rouxel sont le seul groupe de dimension nationale à avoir une activité sur le territoire du Parc (une quinzaine de salariés à Saint-Sauveur-le-Vicomte). Plusieurs petites entreprises locales complètent l'offre.

Les autres activités de soutien aux entreprises génèrent également peu d'emplois, moins d'un millier hors intérim. Les plus importantes, en nombre d'emplois, sont les services les plus couramment recherchés : les services juridiques et comptables (170 emplois) et le nettoyage industriel (120 emplois). Une particularité du Parc est l'offre de services d'aménagement paysager (140 emplois). Enfin, élevage oblige, on trouve 40 emplois dans les activités vétérinaires. En revanche, on note une absence des services plutôt "haut de gamme" notamment informatiques. Les entreprises du Parc disposent donc d'une offre de proximité assez limitée, à charge pour elles de chercher d'autres prestataires hors du territoire du Parc (Caen, ou

Cherbourg-Octeville par exemple pour les services informatiques).

Autant services aux entreprises qu'aux particuliers, les activités bancaires, d'assurance et immobilières emploient quant à elles environ 480 personnes.

3.6.2 Le tourisme

Le parc des Marais dispose d'une capacité d'accueil touristique non négligeable, avec 320 chambres d'hôtels et surtout 2 760 emplacements de camping, soit un rapport de 86 emplacements de camping pour dix chambres d'hôtel, le rapport étant de 14 pour dix dans le Calvados et de 37 pour dix dans la Manche. Alors que le nombre de chambres d'hôtels est resté stable depuis dix ans, le nombre d'emplacements de camping a augmenté de façon importante : + 17 % entre 2003 et 2013 (contre + 3 % en Basse-Normandie), les campings se trouvant plutôt en bord de mer. Par ailleurs, on comptait 6 750 résidences secondaires en 2010, un millier de plus qu'en 1999⁽³⁾. Le Parc s'affirme ainsi comme espace de villégiature.

En raison de l'importance des campings et des résidences secondaires, les retombées en terme d'emplois touristiques directs sont faibles. Comptés au moment de la collecte du recensement de la population, au mois de janvier, les emplois dans le cœur de la filière, l'hébergement et la restauration, apparaissent peu nombreux : 680 seulement en 2010 (dont 425 emplois salariés). Il faudrait bien entendu y ajouter

(1) Comptés dans les services, les intérimaires travaillent pour la plupart dans l'industrie ou la construction.

(2) Dans l'espace rural bas-normand, la part de l'emploi dans les services (hors intérim) est égale à 40 %.

(3) Recensements de la population de 1999 et de 2010.

les emplois saisonniers et les emplois induits, par exemple dans le commerce, qu'il n'est toutefois pas possible de quantifier sur un petit territoire⁽⁴⁾. Dans le Parc, la part de l'emploi dans l'hôtellerie et la restauration reste même inférieure à celle de l'espace rural bas normand dans son ensemble : 2,8 % contre 3,2 %.

Par ailleurs, le type de tourisme pratiqué sur le territoire du Parc (plage, randonnée pédestre...) n'entraîne pas le développement d'activités induites par la fréquentation touristique comme dans certaines zones (de la blanchisserie industrielle, pour les hôtels, aux activités de loisirs, golfs, casinos..., et aux soins personnels, pour les personnes en villégiature).

3.6.3 Les services non marchands⁽⁵⁾

Les services non marchands emploient près de 6 000 personnes dans le parc des Marais (24,7 % de l'emploi total). Emplois administratifs ou liés à la satisfaction des besoins sociaux des populations, ce sont des emplois stables, non délocalisables, non soumis aux aléas conjoncturels comme le sont les emplois des secteurs concurrentiels. Leur croissance favorise l'insertion des femmes dans le monde du travail.

Sur longue période, cette croissance est forte. Ainsi, en 1990, ces emplois, au nombre de 4 200, représentaient 18 % de l'emploi total. Après 1990, ils ont continué de croître fortement, atteignant presque le nombre de 5 400 en 1999, alors que l'emploi total baissait. Au fil des ans, ces emplois ont remplacé les emplois agricoles en réduction rapide. Leur croissance a été freinée ces dix dernières années, les dernières années les plus récentes laissant même apparaître une pause. En 2010, leur

Indicateurs sur le tourisme

	Nombre
Capacité d'hébergement	
Chambres d'hôtels (2013)	320
Emplacements de camping (2013)	2760
Résidences secondaires (2010)	6750
Résidences secondaires (1999)	5730
Emplois (2010)	
Hébergement-restauration	680
dont Emplois salariés	425

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010, enquêtes tourisme

proportion dans l'emploi total (un emploi sur quatre) reste très inférieure à la moyenne régionale (31,6 %), une moyenne il est vrai portée vers le haut par les concentrations d'emplois non marchands des grandes agglomérations. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de l'espace rural bas-normand (22,6 %).

Dans le Parc, l'action sociale est l'activité non marchande offrant le plus d'emplois : 2 280 en 2010, avec notamment l'accompagnement des personnes âgées en établissement (600 emplois), l'aide à domicile (590 emplois) et, à l'autre extrémité des âges, l'accueil des jeunes enfants (370 emplois). La croissance des emplois dans ces secteurs est liée d'une part au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, d'une part à la croissance du taux d'activité des femmes. Des politiques publiques ont de plus encouragé les particuliers employeurs à développer ce type d'emploi.

Dans cette activité, le plus important employeur est la Fondation du Bon Sauveur de Picauville. Elle emploie près

de 640 personnes (contre un millier jusqu'au tout début des années 2000), ce qui en fait aussi le principal employeur du Parc, devant la Coopérative Isigny-Sainte-Mère (590 emplois).

Viennent ensuite l'administration publique (1 460 emplois), exclusivement des emplois communaux et intercommunaux, puis l'éducation (1 370 emplois) et enfin les services de santé : 840 emplois, comprenant les professions libérales de santé (près de 200 personnes), et des salariés, dont ceux des deux établissements hospitaliers présents sur le territoire du Parc : l'Hôpital de Carentan et le centre de réadaptation cardiovasculaire William Harvey de Saint-Martin-d'Aubigny, un établissement privé du groupe Korian.

Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'emplois dans les activités non marchandes dans le Parc est en retrait très prononcé par rapport à la Basse-Normandie, surtout par rapport au Calvados qui accueille la ville préfecture de région, les services régionaux déconcentrés de l'Etat et l'essentiel des emplois de l'Université de Basse-Normandie. Il est en retrait également par rapport à la Manche, notamment

Taux d'emploi dans les services non marchands

Secteur d'activité	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois pour mille habitants				
		Parc des Marais	Manche	Calvados	Basse-Normandie	Rural bas-normand
Action sociale	2 280	31	34	31	33	23
Administration publique	1 460	20	34	38	35	14
Education	1 370	19	28	32	30	12
Santé	840	11	26	30	28	4
Ensemble	5 950	81	122	131	127	53

Source : Insee, recensement de la population 2010

(4) L'Insee a estimé l'ensemble de " l'emploi salarié touristique " dans les départements bas-normands en 2007, c'est-à-dire l'emploi salarié dans les activités touristiques auquel on ajoute l'emploi salarié induit dans d'autres activités. A titre d'indication, pour la Manche, on constate que l'emploi salarié touristique moyen sur l'année est 1,5 fois plus important que le seul emploi salarié dans le cœur de la filière, l'hébergement et la restauration, mesuré au recensement de la population. On constate aussi qu'entre le mois de janvier et le pic de juillet et août, cet emploi salarié touristique est multiplié par 2,7.

(5) Il s'agit de l'administration publique, de la santé, de l'éducation et de l'action sociale. Ces secteurs sont composés d'acteurs publics (Etat, collectivités locales...) ou non (cliniques privées, enseignement privé...).

pour les activités de santé. La raison en est que, dans ce secteur, les gros employeurs sont les hôpitaux publics des grandes villes et que le Parc n'en possède qu'un, de taille modeste. Il reste que la situation dans le

Parc est bien meilleure que dans l'espace rural bas-normand, où existent de véritables déserts médicaux (quatre emplois dans la santé seulement, pour mille habitants en zone rurale).

En revanche, en ce qui concerne les services d'action sociale, des services de proximité répartis plus uniformément sur le territoire, la situation du Parc est proche de celle de la Manche et du Calvados.

Economie présenteielle, économie non présenteielle

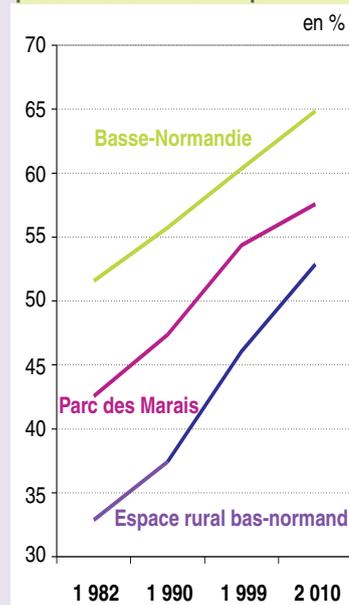
La partition des activités économiques en deux sphères, présenteielle et non-présenteielle, apporte un éclairage sur la nature d'un système productif local, et, notamment, mesure son degré d'ouverture à l'extérieur, ainsi que son degré de dépendance par rapport aux marchés extérieurs.

Pour cette approche, sont définies comme activités présenteielles les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Y figurent notamment le commerce de détail, l'essentiel de la construction, une grande partie des services. Les activités non-présenteielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes⁽⁶⁾. Le poids de chaque sphère est déterminé par la part d'emploi correspondant.

En 2010, la part de l'économie présenteielle est estimée à 58 % pour le Parc des Marais, alors qu'elle atteint 65 % en Basse-Normandie (65,5 % en France métropolitaine). Cette part relativement faible caractérise les territoires tournés vers l'agriculture ou la fabrication de biens et services, souvent des territoires ruraux où le tourisme et les activités induites n'apportent pas de compensation notable en termes d'emplois. La part de l'économie présenteielle du Parc est toutefois supérieure à celle de la moyenne de l'espace rural de Basse-Normandie (53 %).

L'évolution de cette part, dans le Parc, suit celle de la Basse-Normandie et traduit le recul des activités agricoles et de fabrication au profit des services. Toutefois, l'écart se réduit à peine : le parc des Marais change, tout en conservant sa forte spécificité. Il est cependant "en avance" par rapport à l'espace rural pris dans son ensemble.

Part de l'emploi de la sphère présenteielle dans l'emploi total



Source : Insee, recensement de la population

(6) Pour plus de précisions sur la méthodologie, la répartition des activités en deux sphères et les précautions d'utilisation : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere

3.7 - Les activités et l'emploi concentrés dans quelques pôles

à retenir

- ▶ Deux pôles concentrent 42 % de l'emploi : Carentan et Lessay-Créances-Périers avec 5 000 emplois chacun

Les activités et l'emploi du Parc sont concentrés dans quelques pôles⁽¹⁾. Ces pôles forment un maillage économique assez serré, mais n'entretiennent pas véritablement de lien économique entre eux.

Le plus important est celui de Carentan, avec ses 5 060 emplois. Le second est de celui de Lessay-Créances-Périers, avec 5 030 emplois. Ensemble, ces deux pôles concentrent 42 % des emplois du Parc. Chacun des deux a sa personnalité. Le premier concentre l'industrie du poisson et une grande partie des industries non alimentaires du Parc. C'est la zone la plus peuplée du Parc, et c'est aussi la plus grande concentration d'emplois dans le

Deux pôles d'emploi principaux

Territoires	Nombre de communes	Emplois	
		Nombre	%
Zone de Carentan	6	5 060	21,0
Zone de Lessay-Périers-Créances	15	5 030	20,9
Zone d'Isigny-sur-Mer-Grandcamp-Maisy	12	2 720	11,3
Zone de Sainte-Mère-Eglise-Picauville-Chef-du-Pont	14	2 250	9,3
Zone de La-Haye-du-Puits	5	1 600	6,6
Zone de Saint-Sauveur-le-Vicomte	8	1 330	5,5
Zone de Pont-Hébert	6	820	3,4
Zone de Trévières	7	540	2,2
Zone de Baupte	4	510	2,1
Reste du territoire	77	4 270	17,7
Ensemble du Parc	154	24 130	100,0

Source : Insee, recensements de la population 2010

commerce et les services. Le second dépend largement de l'industrie légumière, mais est aussi partie prenante du développement touristique de la bande côtière de l'ouest de la Manche.

Viennent ensuite les zones d'Isigny-sur-Mer-Grandcamp-Maisy (2 720 emplois), de Sainte-Mère-Eglise-Picauville-Chef-du-Pont (2 250 emplois), de

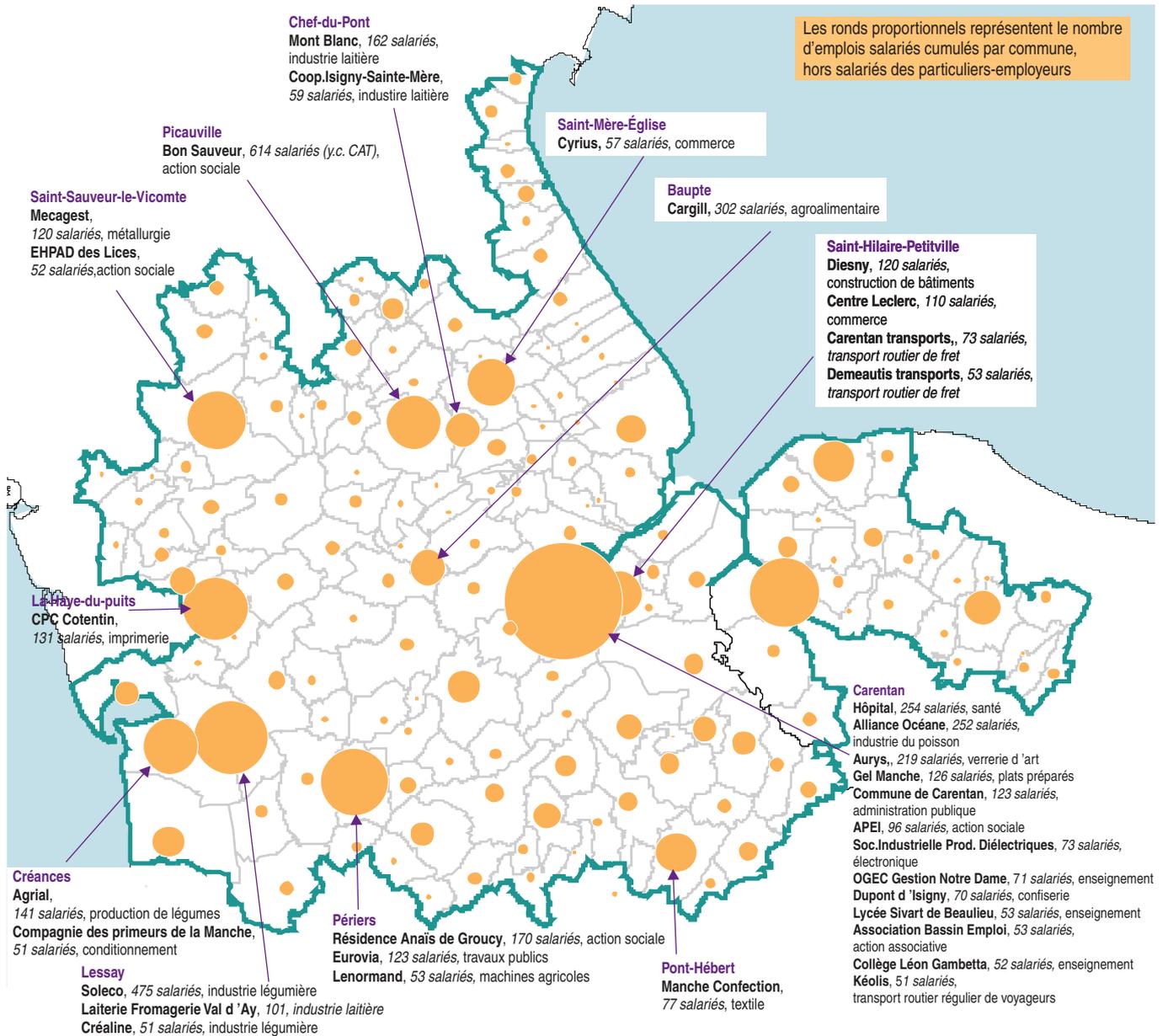
La-Haye-du-Puits (1 600 emplois) et de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1 330 emplois). Ensemble, ces quatre pôles concentrent un tiers des emplois.

Trois autres communes et celles environnantes réunissent 1 770 emplois (7,4 % des emplois) : Pont-Hébert, Trévières et Baupte. Le reste de l'emploi est disséminé sur le Parc.

(1) Les pôles d'emploi définis ici sont constitués de communes principales (exemple : Carentan) et des communes environnantes (ex : Saint-Hilaire-Petitville).

Établissements d'au moins 50 salariés au 31 décembre 2011

Les ronds proportionnels représentent le nombre d'emplois salariés cumulés par commune, hors salariés des particuliers-employeurs



Source : Insee, CLAP 2011

4 - Les entreprises du Parc

En 2010, 2 860 entreprises sont dénombrées dans le Parc, essentiellement des microentreprises. Ces dernières emploient 26 % des salariés. De leur côté, les 33 grandes entreprises implantées dans le Parc n'emploient que 17% des salariés. Six salariés sur dix appartiennent à une entreprise dont le centre de décision est dans le Parc, soit deux fois plus que le nombre de salariés liés à une entreprise dont le siège se situe hors de la région.

4.1 - Un territoire économique fait de nombreuses petites unités

à retenir

- ▶ 2 860 entreprises en 2010
- ▶ Neuf sur dix sont des micro-entreprises
- ▶ Les entreprises de taille intermédiaire concentrent 23 % des emplois
- ▶ Les 33 grandes entreprises emploient 17 % des salariés

2 860 entreprises sont implantées dans le parc des Marais⁽¹⁾. L'écrasante majorité sont des microentreprises⁽²⁾. Tous secteurs marchands confondus, hors agriculture, elles sont plus de 2 610. Six microentreprises sur dix n'emploient aucun salarié : ce sont des entrepreneurs individuels, artisans, commerçants, professions libérales.

Seulement 33 grandes entreprises françaises sont implantées dans le Parc. Certaines sont les grands groupes du commerce, des services et de l'industrie qui déploient un réseau sur presque tout le territoire national : La Poste, Veolia, GDF Suez, Vinci, Adecco, EDF, SNCF, Bouygues, Eiffage, les grandes banques... L'implantation de grandes entreprises est aussi parfois le résultat d'acquisitions de PME locales, du rachat d'un établissement d'un autre groupe, ou un choix motivé par des considérations géographiques particulières (CEA/Areva...).

Ces grandes entreprises constituent le premier lien d'un territoire avec les réalités économiques qui dépassent ses frontières, notamment les marchés. Mais, en ce qui concerne le parc des Marais, l'impact de leur présence, en terme d'emploi, est assez faible. En 2010, ensemble, elles offraient 1 640 emplois en équivalent temps plein, soit 17 % seulement de l'emploi salarié dans le secteur marchand (hors agriculture et non compris les intérimaires). Les grandes entreprises sont présentes dans le Parc au travers d'une centaine d'établissements avec au moins un salarié.

Plus de 2 900 entreprises* implantées dans le parc des Marais

Taille de l'entreprise	Nombre	%
Microentreprises (moins de 10 salariés)	2 609	91,2
dont entreprises sans aucun salarié	1 546	54,1
Très petites entreprises (entre 10 et 19 salariés)	88	3,1
dont entreprises sans aucun salarié	2	0,1
Petites entreprises (entre 20 et 49 salariés)	46	1,6
Moyennes entreprises (entre 50 et 249 salariés)	47	1,6
Entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés)	36	1,3
Grandes entreprises (au moins 5 000 salariés)	33	1,2
Ensemble	2 859	100,0

Source : Insee, Entreprises régionales

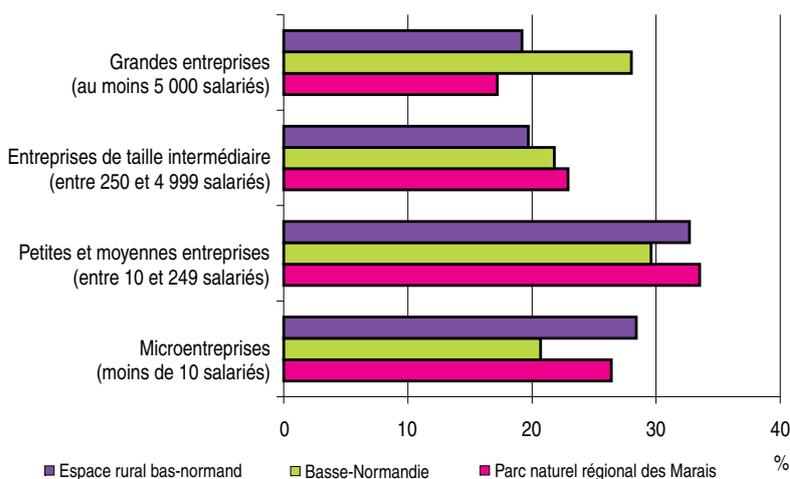
* d'autres critères comme le chiffre d'affaires peuvent entrer dans la qualification des entreprises

Les entreprises de taille intermédiaire sont à peine plus nombreuses (36). Elles emploient près de 2 200 salariés en équivalent temps plein dans 58 établissements ayant au moins un salarié. Elles constituent les principales concentrations d'emplois dans le Parc, par ailleurs peu nombreuses (seulement sept sites de plus de 100 salariés), dans des unités de taille très variable et restant modeste, allant de 1 à près de 600 salariés (Agrial).

Elles sont en fait l'ossature du système productif local. Elles s'adosent à un réseau dense de petites unités, les PME et les microentreprises. Six emplois sur dix

sont offerts soit par une microentreprise, dans plus de 1 000 établissements, soit par une PME, dans plus de 200 établissements. L'ensemble forme un système économique. Les petites unités - microentreprises et PME - offrent des biens et des services de proximité pour la population locale et celle de passage. Sauf exception, elles interviennent sur un marché très local. Ce sont aussi les fournisseurs et sous-traitants d'unités plus importantes, les ETI et les grandes entreprises implantées dans le Parc, ces dernières intervenant sur un marché plus vaste, national voire international.

Parts des catégories d'entreprise* dans l'effectif salarié



Source : Insee, Entreprises Régionales

* d'autres critères comme le chiffre d'affaires peuvent entrer dans la qualification des entreprises

(1) Cette partie étudie les entreprises du secteur marchand et les unités économiques privées du secteur principalement non marchand (comme les établissements de santé privés, les organismes privés de formation...). Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont exclus du champ de l'étude, ainsi que les particuliers employeurs. Les effectifs sont donnés en "équivalents temps plein" et n'incluent pas les effectifs intérimaires.

(2) Les entreprises sont réparties en six catégories : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE), les petites entreprises (PE), les entreprises moyennes (ME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Voir définitions.

La proportion d'emploi importante des microentreprises est une caractéristique des territoires ruraux notamment des régions de l'Ouest de la France.

Pour l'ensemble de l'espace rural bas-normand, la proportion atteint 28 %. En moyenne, en Basse-Normandie, elle n'est que de 21 %. En revanche, la part des

PME varie moins selon le territoire. Celle du Parc est assez proche de la moyenne régionale.

L'emploi et les établissements selon la catégorie d'entreprise

Catégories	Parc des Marais				Basse-Normandie	Espace rural bas-normand
	Etablissements		Emplois		Emplois	
	Nombre	dont effectif non nul	Nombre	%	%	%
Microentreprises	2 754	1 043	2 519	26,4	20,7	28,4
PME (petites et moyennes entreprises)	277	210	3 204	33,5	29,5	32,7
<i>dont Très petites entreprises</i>	116	92	918	9,6	7,8	9,7
<i>Petites entreprises</i>	70	59	878	9,2	9,0	10,2
<i>Moyennes entreprises</i>	91	59	1 408	14,7	12,7	12,8
Entreprises de taille intermédiaire	81	58	2 191	22,9	21,8	19,7
Grandes entreprises	150	96	1 640	17,2	28,0	19,2
Ensemble	3 262	1 407	9 554	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Entreprises régionales 2010

4.2 - Les grandes entreprises dans l'industrie, les plus petites dans le commerce et la construction

à retenir

- ▶ Les grandes entreprises dans l'industrie
- ▶ L'agro-alimentaire pour les entreprises de taille intermédiaire
- ▶ Les services, le commerce et la construction pour les microentreprises

L'emprise des entreprises selon leur taille varie d'un secteur à l'autre. Les grandes entreprises sont présentes dans l'industrie (Saint-Gobain, Areva, Vinci...), dans le commerce (Carrefour) et dans quelques activités de service peu nombreuses (les transports, avec la SNCF, certaines activités hospitalières, avec Korian...). Elles monopolisent les activités financières.

Fait notable dans le parc des Marais, le secteur industriel dominant, l'agro-industrie, est organisé autour de quelques entreprises de taille intermédiaire, notamment Agrial, les coopératives Isigny-Sainte-Mère et Les Maîtres Laitiers du Cotentin, et non de

grandes entreprises, Soparind Bongrain étant une exception. Les PME sont également presque absentes du secteur.

Les microentreprises, quant à elles, dominent dans le commerce et sont également très présentes dans la construction et la plupart des secteurs des services. Beaucoup n'emploient aucun salarié.

Ainsi, sur les 561 établissements du Parc du secteur de la construction, 509 appartiennent à des microentreprises mais 263 n'ont aucun salarié. Dans ce cas, l'entreprise est réduite au patron-artisan et à, éventuellement, des associés non salariés. Les 246 autres emploient en moyenne trois salariés. Toutefois, les microentreprises ne concentrent que 41 % des effectifs salariés du secteur. Une quarantaine de PME emploie, elle, un salarié du secteur sur deux (soit une vingtaine de salariés par entreprise).

Le secteur du commerce fait cohabiter, lui aussi, microentreprises et entreprises de taille plus importante. Il est constitué à la fois de boutiques traditionnelles (dont 235 établissements ayant au moins un salarié) et de quelques grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire dans la grande distribution. Ces ETI et grandes

entreprises offrent 21 % des emplois salariés du commerce de détail, contre 41 % pour les microentreprises du petit commerce traditionnel (y compris l'artisanat alimentaire : boulangerie, pâtisserie, charcuterie). A ces emplois salariés, viennent s'ajouter les emplois non salariés des commerçants.

En revanche, la restauration et l'hébergement sont un secteur d'activité presque exclusivement constitué de microentreprises. Une seule chaîne de restauration est installée sur le territoire du Parc, à Grandcamp-Maisy. Cette ville accueille aussi une résidence de tourisme du groupe Proméo (325 salariés en France), mais aucune chaîne hôtelière de dimension nationale n'est implantée dans le Parc.

Les microentreprises sont également dominantes dans d'autres services aux personnes (formation, activités récréatives, sport, coiffure...), et même dans les services aux entreprises, ce qui signifie que les grands opérateurs du secteur (en conseil, assistance informatique, comptabilité, gestion, nettoyage industriel et autres services opérationnels) ne sont pas implantés dans le Parc.

Les établissements et l'emploi salarié selon la catégorie d'entreprise et le secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre d'établissements		Emplois salariés		Emplois salariés selon la catégorie d'entreprise (%)				
	Ensemble	dont ayant au moins un salarié	Nombre	%	Microentreprises	PME	ETI	Grandes entreprises	Ensemble
Industrie (hors artisanat alimentaire)	222	126	3 488	36,5	4,6	21,6	53,7	20,1	100,0
dont Agro-industrie	36	28	2 033	21,3	1,0	7,5	79,6	11,9	100,0
Autres industries	186	98	1 455	15,2	9,6	41,2	17,7	31,5	100,0
Construction	561	290	1 807	18,9	40,5	49,9	1,9	7,7	100,0
Commerce	940	451	1 987	20,8	43,4	36,6	11,6	8,4	100,0
dont Commerce de détail	683	304	1 283	13,4	40,9	38,4	8,7	12,0	100,0
dont Artisanat alimentaire	86	69	171	1,8	98,8	1,2	0,0	0,0	100,0
Services marchands	1 539	540	2 272	23,8	33,7	36,2	2,2	27,9	100,0
dont Hôtellerie restauration	293	147	357	3,7	80,1	17,1	0,6	2,2	100,0
Transport et entreposage	94	48	664	6,9	4,4	44,2	1,4	50,0	100,0
Banque assurance	118	65	325	3,4	6,2	17,2	11,1	65,5	100,0
Services aux entreprises	320	110	351	3,7	54,1	43,3	0,3	2,3	100,0
Santé et action sociale	225	43	297	3,1	15,8	59,3	0,0	24,9	100,0
Autres services aux personnes	345	106	246	2,6	69,9	30,1	0,0	0,0	100,0
Ensemble	3 262	1 407	9 554	100,0	26,4	33,5	22,9	17,2	100,0

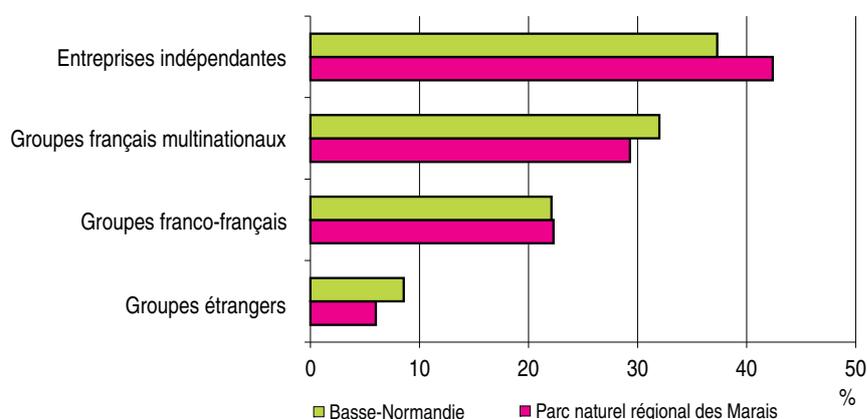
Source : Insee, Entreprises régionales 2010

4.3 - Presque six salariés sur dix sont employés par une entreprise dont le centre de décision est dans le Parc

à retenir

- ▶ 58 % des emplois dépendent d'une entreprise dont le centre de décision est dans le Parc
- ▶ 22 % des salariés travaillent dans une entreprise française non bas-normande
- ▶ Moins de 10 % des emplois sont contrôlés de l'étranger

Parts des types d'entreprise dans l'effectif salarié



Source : Insee, Entreprises Régionales

Les entreprises du Parc ont un rayon d'action limité. Seules les entreprises de taille importante (les ETI et les grandes entreprises) et quelques entreprises plus petites présentes sur plusieurs régions voire appartenant à un groupe, agissent sur des marchés dépassant le cadre régional.

Les entreprises dites "régionales"⁽¹⁾ emploient plus de 60 % des salariés en poste dans le Parc. Ce sont le plus souvent des entreprises indépendantes basées dans le Parc lui-même.

Les entreprises n'ayant aucun salarié sont presque toutes basées dans le Parc.

Les autres ont un ancrage territorial moindre : leur siège social peut être localisé en Basse-Normandie mais aussi à l'extérieur du Parc, dans une autre région française, ou à l'étranger. Au total, les entreprises ayant leur centre de décision dans le Parc emploient 58 % des salariés (dont 41 % dans un établissement appartenant à une entreprise indépendante et 17 %

dans une entreprise appartenant à un groupe, lui-même basé dans le Parc).

L'emprise des entreprises ayant un centre de décision éloigné est assez faible, sans être négligeable. Les entreprises dont le siège est implanté dans une autre région française que la Basse-Normandie emploient 2 100 salariés (22 % du total des emplois salariés) et les groupes étrangers moins d'un millier de salariés (moins d'un salarié sur dix).

(1) Une entreprise est dite "régionale" quand elle emploie plus de 80 % de ses effectifs dans la région considérée, ou, pour les entreprises n'ayant pas de salarié, lorsqu'une majorité de ses établissements sont dans la région considérée.

Appartenance des établissements et centre de décision (répartition pour 1 000 emplois)

Etablissement ...	Localisation du centre de décision														
	Parc des Marais			Reste de la Basse-Normandie			France sauf Basse-Normandie			Étranger			Ensemble		
	Nombre d'étab.		Effectif	Nombre d'étab.		Effectif	Nombre d'étab.		Effectif	Nombre d'étab.		Effectif	Nombre d'étab.		Effectif
	Total	dont au moins 1 salarié		Total	dont au moins 1 salarié		Total	dont au moins 1 salarié		Total	dont au moins 1 salarié		Total	dont au moins 1 salarié	
... dépendant d'un groupe	113	70	1 620	60	44	918	169	111	2 068	47	32	899	389	257	5 505
Groupe franco-français	103	64	1 473	35	27	265	36	28	390	0	0	0	174	119	2 128
Groupe français multinational	10	6	147	25	17	653	133	83	1 678	6	4	325	174	110	2 803
Groupe étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	28	574	41	28	574
... dépendant d'une entreprise indépendante	2 721	1 086	3 879	129	51	148	23	13	22	0	0	0	2 873	1 150	4 049
Ensemble	2 834	1 156	5 499	189	95	1 066	192	124	2 090	47	32	899	3 262	1 407	9 554

Source : Insee, Entreprises régionales 2010

Annexe

La Base Permanente des Equipements

La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement, avec comme date de référence le 1er janvier, depuis 2007. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

La localisation fine des équipements et de la population, au niveau de la commune et des îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS), permet de calculer des distances (entre communes équipées et non équipées par exemple), d'étudier la concentration spatiale des équipements, de mettre en rapport les équipements et leurs utilisateurs potentiels.

Des services de proximité, de gamme intermédiaire et de gamme supérieure ont été sélectionnés. Un pôle de services est une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme sélectionnés dont voici la liste.

Gamme	Domaine	Équipement
Services de proximité	Services aux particuliers	Banque, Caisse d'Épargne Bureau de poste, relais poste, agence postale Réparation automobile et de matériel agricole Maçon Plâtrier, peintre Menuisier, charpentier, serrurier Plombier, couvreur, chauffagiste Electricien Entreprise générale du bâtiment Coiffure Restaurant Agence immobilière Soins de beauté
	Commerces	Épicerie, supérette Boulangerie Boucherie, charcuterie Fleuriste
	Enseignement	École maternelle École élémentaire
	Santé	Médecin omnipraticien Chirurgien dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute Pharmacie
	Transports et déplacements	Taxi
	Sports, loisirs et culture	Boulodrome Tennis Salle ou terrain multisports Terrain de grands jeux
Services de gamme intermédiaire	Services aux particuliers	Police, gendarmerie Centre de finances publiques Pompes funèbres Contrôle technique automobile École de conduite Vétérinaire Blanchisserie, teinturerie

Gamme	Domaine	Équipement
Services de gamme intermédiaire (suite)	Commerces	Supermarché Librairie, papeterie, journaux Magasin de vêtements Magasin d'équipements du foyer Magasin de chaussures Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo Magasin de meubles Magasin d'articles de sports et de loisirs Droguerie, quincaillerie, bricolage Parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique Station service
	Enseignement	Collège
	Santé	Orthophoniste Pédicure, podologue Laboratoire d'analyses et de biologie médicale Ambulance Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : services d'aide Garde d'enfant d'âge préscolaire
	Sports, loisirs et culture	Bassin de natation Athlétisme Salle ou terrain de sport spécialisé Roller, skate, vélo bicross ou freestyle
Services de gamme supérieure	Services aux particuliers	Pôle emploi Location d'automobiles et d'utilitaires légers Agence de travail temporaire
	Commerces	Hypermarché Produits surgelés Poissonnerie Magasin de revêtements murs et sols
	Enseignement	Lycée d'enseignement général et/ou technologique Lycée d'enseignement professionnel Centre de formation d'apprentis hors agriculture
	Santé	Etablissement de santé de court séjour Etablissement de santé de moyen séjour Etablissement de santé de long séjour Etablissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de santé Structures psychiatriques en ambulatoire Dialyse Spécialiste en cardiologie Spécialiste en dermatologie et vénéréologie Spécialiste en gynécologie Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie Spécialiste en psychiatrie Spécialiste en ophtalmologie Spécialiste en oto-rhino-laryngologie Spécialiste en pédiatrie Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale Sage-femme Orthoptiste Audio prothésiste Personnes âgées : soins à domicile Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé Aide sociale à l'enfance : hébergement
	Transports et déplacements	Gare
	Sports, loisirs et culture	Cinéma Théâtre